



## A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

## Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

## À propos du service Google Recherche de Livres

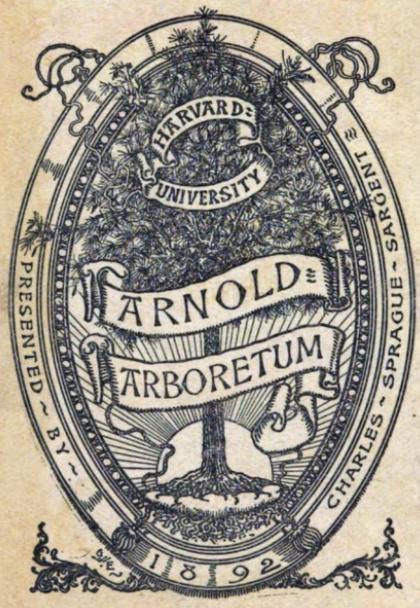
En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>





3 2044 107 264 574

PK  
L49



est Romanoff, chef de la dynastie actuelle, d'Alexandre II de Russie

DES PLANTES  
**MÉDICINALES**

DE  
L'ILE DE LA RÉUNION

ET DE  
LEUR APPLICATION

A LA  
**THÉRAPEUTIQUE**

PAR  
**J. LE CLERC,**

DOCTEUR EN MÉDECINE DE LA FACULTÉ DE PARIS,  
MEMBRE DE LA CHAMBRE CONSULTATIVE D'AGRICULTURE,  
MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ DES SCIENCES ET ARTS DE LA RÉUNION,  
MÉDECIN DE LA SOCIÉTÉ OUVRIÈRE ET INDUSTRIELLE DE SAINT-DENIS,  
HONORÉ DE DEUX MÉDAILLES PAR LE GOUVERNEMENT MÉTROPOLITAIN  
A L'OCCASION DE L'ÉPIDÉMIE CHOLÉRIQUE DE 1849.



SAINT-DENIS, (RÉUNION)

IMPRIMERIE DU JOURNAL LA MALLE.

RUE SAINT-JOSEPH. 16.

1864.





# INTRODUCTION.

---

**A M. le Docteur Jules Le Clerc.**

Mon cher docteur,

Je souhaite cordialement la bienvenue à votre livre depuis si longtemps attendu.

Le succès réservé à cet ouvrage entrepris dans un but si généreux, expliquera surabondamment, j'en suis persuadé, l'impatience des nombreux lecteurs qui ont suivi avec un intérêt toujours croissant, dans le journal LA MALLE, vos premières publications trop brusquement interrompues.

Qu'est-ce que votre livre, en définitive ? C'est le recueil méthodique de patientes et judicieuses ob-

servations sur l'application à la thérapeutique, des plantes innombrables qui couvrent, particulièrement, les régions élevées de notre belle et saine Colonie.

Appelé, par la nature d'une certaine portion de votre clientèle, à prescrire, comme agents curatifs, des herbes et des écorces précieuses qui, jusqu'ici, étaient du domaine exclusif de l'empirisme, vous avez senti, dans un élan qu'on ne saurait trop louer, la nécessité d'un travail de classification dont les difficultés auraient certainement découragé de moins persévérants que vous. Votre travail, forcément sommaire, n'en est pas moins, dès à présent, un guide utile et salutaire, que les initiés et les profanes consulteront avec profit.

C'est ma conviction, cher docteur, et, surtout, c'est mon vœu.

Un de vos plus illustres maîtres dans l'art de guérir, Xavier Bichat, si prématurément enlevé à la science, a donné, de la vie, cette définition aussi concise qu'elle est claire : « La vie est l'ensemble des fonctions qui résistent à la mort. » C'est dire, en très peu de mots, et avec autant de bonheur d'expression que de bon sens, que le mortel, à quelque espèce qu'il appartienne, « est soumis, — c'est Bichat qui s'exprime ainsi, — à une alternative habituelle d'action de la part des corps extérieurs, et de réaction de la part du corps vivant, etc. »

Vous dites, à votre tour, mon cher Le Clerc, avec une justesse de langage que, seule, doit vous avoir inspirée votre foi de chrétien, — n'en déplaît aux *Renanistes* à la suite, — vous dites et vous recon-

naissez hautement que, partout, la Providence, dans sa maternelle sollicitude, a placé le remède à côté du mal. C'est la vérité ; c'est une grande et imposante vérité. Pour ma part, — à supposer que je fusse de cette école qui entreprend de réhabiliter Satan sur la foi et de par la poésie de Milton, j'ai appris plus que jamais, en explorant avec vous les richesses végétales de votre élégante villa, que les fronts les plus superbes, la raison la plus orgueilleuse ne font que sage de s'incliner devant un brin d'herbe. Que de leçons, en effet ; que de graves enseignements dans le rôle qu'un modeste arbuste, qu'une plante microscopique, est appelé à jouer au sein de cet inextricable labyrinthe qu'on nomme une pharmacie, et qui est réglementé par un Codex comme notre société civile est régie par un Code Napoléon.

Moi qui suis dans le secret de toute la peine que vous vous êtes donnée; qui connais toutes les fatigues devant lesquelles vous n'avez pas reculé pour mener à bonne fin votre généreuse entreprise, je vous en félicite pleinement.

Peut-être des adeptes de la *science pour la science*, — ce qui est pour le moins aussi chimérique que l'existence de partisans de *l'art pour l'art* — vous trouveront primitif, homme des champs, empirique même. Vous n'en serez pas affligé, n'est-ce pas ? Ce que vous avez fait avec autant de charité que de talent, lequel de vos confrères n'eût aimé à le faire ? S'il est un pays où le désolant axiome de Celse, ce La Rochefoucauld médical, soit peu justifié et paraisse une monstruosité, c'est, assurément, dans notre bonne et chère Colonie, où la médecine rationnelle, — ainsi

## INTRODUCTION.

nommée parce qu'elle a le tort, très grave, d'être trop conforme à la raison, — laisse passer, sans lui crier : *Qui vive!* la merveilleuse dose infinitésimale destinée à renouveler l'espèce humaine, — j'allais dire la face de la terre.

Si l'on me demandait en quoi votre livre est bon, la réponse à faire, mon cher docteur, ne m'embarasserait pas beaucoup. Et, pour aller, d'emblée, au devant des indiscretions de ce genre, voici ce que je pense de votre livre :

Il est bon, — littérairement parlant, — parce qu'il est écrit avec tout le soin de style que parcille matière comporte ;

Il est bon, parce que, en offrant à vos doctes confrères le tribut de votre expérience personnelle, vous leur fournissez, — ce dont ils ne manqueront pas de vous savoir gré, — l'occasion d'être plus utiles encore aux malheureux, et à peu de frais ; puisque, selon une de vos expressions dont je conserve le souvenir, à la Réunion il n'y a qu'à *se baisser pour trouver un médicament* ;

Votre livre est bon encore, et il est bon surtout, parce qu'il invite la science, — dans la personne de vos confrères, — à expérimenter des remèdes qui, jusqu'à l'heure présente, sont appliqués par des empiriques, c'est-à-dire, par de fort braves gens ; mais, qui les appliquent un peu vaille que vaille, sans nul souci de la constitution du malade ni des périodes de la maladie. Or, — sans être médecin j'ose exprimer cet avis, — la marche que suit une affection quelconque est, bien certainement, ce qu'il y a de plus important à considérer dans l'art de guérir.

## INTRODUCTION.

Combien de fois ne peut-il pas être arrivé qu'un vieillard, de l'un ou de l'autre sexe, connu pour son habileté à employer les *simples*, ait prescrit telle infusion ou telle décoction, que la médecine eût immédiatement condamnée? Avec les meilleures intentions du monde, l'individu privé des lumières de la science est exposé à traiter à contre-sens. C'est ce qui n'arrivera plus, je l'espère, avec votre excellent livre.

Vos confrères, à défaut de prédilections particulières pour les plantes médicinales dont vous donnez une intéressante et instructive monographie, n'hésiteront pas à les employer à leur tour, dans l'intérêt de la science, comme dans celui, beaucoup plus sacré, de l'humanité.

Il en sera, un jour, des apophthèmes de la médecine, excusez-moi de vous le dire, comme des théories d'Aristote en matière de composition dramatique. Les *unités* et les formules sacramentelles disparaîtront, aux grands éclats de rire, peut-être, qui, il y a trois cents ans, de cela, saluaient déjà l'immortel troisième intermède du *Malade imaginaire*.

N'allez pas conclure de cette prophétie que je suis un Renan à l'égard de la médecine, et surtout à l'égard des médecins! Oh! non, je crois en vous; et si quelque Sganarelle mal avisé venait me dire que le cœur est désormais à droite, et que *tout cela est changé*, j'irais tout bonnement vous trouver pour vous prier de replacer le cœur sous la mamelle gauche, où, depuis trente ans, je suis accoutumé à le sentir battre.

Je ne fermerai pas cette lettre, mon cher docteur, sans répéter les souhaits qui l'ont ouverte. Vous ren-

INTRODUCTION.

dez service aux malheureux et vous faites honneur à votre pays natal. A ce double titre, il n'est pas un cœur créole qui ne dise, avec moi, que vous avez fait un bon livre et une bonne action.

Merci, docteur ; merci pour tous ceux qui sont appelés à proclamer que votre désintéressement est à la hauteur de votre talent.

ANATOLE LE COURT.

St-Denis, le 14 janvier 1864.



1900  
1901  
1902

1903  
1904  
1905

1906



1907  
1908  
1909



# DES PLANTES MÉDICINALES

DE

## L'ILE DE LA RÉUNION

ET DE LEUR APPLICATION

### A LA THÉRAPEUTIQUE.

---

#### **Considérations préliminaires.**

Presque toutes les familles végétales de notre Ile offrent à la médecine des ressources précieuses ; nous pourrions, à la rigueur, y trouver tout ce qui est nécessaire pour combattre les influences morbides attachées à notre température et à notre climat. Il faudrait, pour cela, que les médecins fissent aux maladies diverses une application raisonnée des médicaments indigènes ; il faudrait aussi que les pharmaciens et les chimistes analysassent la constitution élémentaire de nos végétaux : nul doute qu'ils ne les trouvassent préférables à la plupart des médicaments qui nous viennent de France, et dont les propriétés se trouvent assez souvent altérées par l'humidité du bord ou par la longueur de la traversée.

Nous ne nous proposons point, dans ce travail, de retracer l'histoire de toutes les plantes médicinales de l'Ile de la Réunion. Le but de nos recherches et de nos efforts est de choisir, dans chaque classe de médicaments, un certain nombre d'individus, et d'en exposer les propriétés, afin d'appeler l'attention publique sur nos végétaux et de démontrer que la Colonie, riche en plantes médicinales, peut se suffire grandement à elle-même, et se passerait bien des produits de la Métropole, si jamais ses relations avec le continent européen étaient interrompues.

Ainsi, nous trouvons avec abondance dans nos Malvacées, nos Graminées, nos Solanées, nos Orchidées, nos Violacées, nos Bruyères, etc., tous les principes des plantes mucilagineuses et émollientes. Nos Ombellifères, nos Labiées, nos Solanées, nos Composées, et nos Crucifères nous fournissent, comme excitants généraux et stomachiques, autant de produits que ceux de l'Europe. Les Stupéfiants nous sont donnés par les Solanées, les Papavéracées, les Apocynées, les Urticées, etc.; les Irritants par les Renonculacées, les Légumineuses, les Crucifères et les Liliacées.

Les dépuratifs ne nous manquent point : les Synanthérées, les Polygonées, les Légumineuses nous en offrent avec abondance ; il en existe aussi dans les familles des Hypéricées, Méliacées, Sapindacées, Verbénacées, Smylacées, Apocynées, Rubiacées, Composées, Pipéracées, Combrétacées et Vinifères.

Nous avons à opposer aux maladies nerveuses, si communes chez nous, les antispasmodiques si variés que nous fournissent les Laurinées, les Aurantiacées, les Méliacées, les Composées, etc. Dans la classe de nos astringents si nombreux viennent se ranger les produits des Apocynées, Combrétacées, Polygonées, Asclépiadées, Artocarpées, Celtidées, Granatées, Urticées, Euphorbiacées, Rubiacées, Légumineuses, Sapotées, Myrtacées, Célastrinées, etc.. On dirait que la nature les a multipliés tout exprès, pour nous donner les moyens de remédier aux accidents hémorrhagiques et aux flux séreux si fréquents dans le pays.

Nos sudorifiques nous sont donnés par les familles des Légumineuses, des Borraginées, des Rubiacées, des Smylacées, des Combrétacées, des Graminées, des Sapindacées, des Apocynées, etc., nos diurétiques par les Ménispermées, Sapindacées, Asparaginées, Amarantées, Verbénacées, Myrsinées et Broméliacées; nos emménagogues par les Broméliacées, Laurinées, Rhamnées, Myrtacées, Légumineuses, Polygonées, Rutacées, Méliacées et Morées.

Les Cucurbitacées, Aurantiacées, Synanthérées, Sapindacées, Myrtacées, Oxalidées, etc, nous prodiguent avec profusion des médicaments tempérants, employés avec avantage dans les maladies inflammatoires et bilieuses.

Les affections vermineuses, particulières surtout aux

enfants, ne résistent guère à nos vermifuges indigènes que l'on se procure dans les familles des Papayacées, Chénopodiacées, Portulacées et Méliacées. Les Granatées et les Cucurbitacées nous offrent d'inappréciables ressources contre les diverses espèces de ténia.

Les émétiques nous sont fournis par les Asclépiadées et les Passiflorées; les purgatifs par les Euphorbiacées, Cucurbitacées, Couvolvulacées, Légumineuses, Nyctaginées, Bignoniacées, Cœsalpinées et Amygdalées.

Nos sialogogues peuvent être puisés parmi les Solanées, Pipéracées, Myrtacées et Urticées; et nos détersifs parmi les Radiées, les Légumineuses, les Hypéricinées, les Musacées, les Cœsalpinées et les Composées.

Nous trouvons nos médicamens toniques dans les Apocynées, les Zanthoxylées, les Rubiacées, les Hypéricinées, les Composées et les Polygonées. Enfin, la médication fébrifuge et antipériodique puise ses remèdes dans les familles des Apocynées, des Rubiacées, des Celtidées et des Zanthoxylées.

Comme on le voit, tout d'abord, par cet exposé succinct, nos ressources thérapeutiques sont nombreuses, variées, et assez bien représentées dans les diverses classes de médicamens. L'analyse dans laquelle nous allons entrer fera mieux ressortir encore la valeur et l'étendue de notre pharmacopée végétale.

Certes, nous ne nous dissimulons pas l'imperfection de cette œuvre, qui aurait besoin de s'appuyer sur les résultats de l'expérience clinique et sur un plus grand nombre de témoignages compétents. En l'absence de renseignemens suffisans, ou d'un recueil d'observations cliniques qui eussent pu nous guider dans nos recherches, nous avons été obligé de consulter les rares écrits qui ont parlé de nos végétaux, et de nous en rapporter à l'expérience d'honnêtes et anciens habitans du pays.

Ce travail sera du moins une première pierre apportée à la construction de l'édifice. Résumant jusqu'à un certain point, avec un ordre méthodique, les divers emplois de nos plantes médicinales, et ayant écrit consciencieusement, et dans le seul but d'être utile, nous avons la confiance qu'il lui sera fait bon accueil.

En signalant les remèdes connus des empiriques, et estimés dans le pays, nous n'avons eu en vue que de les soumettre à l'observation des hommes de l'art. Nous ne serons parfaitement édifiés sur les propriétés de nos végétaux, que

lorsque l'expérience clinique, appuyée sur des faits pathologiques et physiologiques, nous aura fourni des indications thérapeutiques; en d'autres termes, lorsque la médecine aura fait subir à toute cette cohorte de *remèdes souverains* le contrôle de ses sages méthodes et l'épreuve d'une sévère investigation.

Puisse donc ce travail engager les praticiens de l'Île de la Réunion à expérimenter les propriétés de nos végétaux, et bientôt nous posséderons un livre utile, où seront consignés les résultats de la pratique et de l'observation.



### Emolliens.

La classe de nos émoulliens est fort riche en substances mucilagineuses, amilacées, sucrées et gommées.

Les diverses espèces de *sida* connues à Bourbon sous le nom de *mauve*, s'emploient en décoction ou en infusion émoulliente; nous devons surtout mentionner les suivantes :

*Sida angustifolia*. Lam. — (1) Arbuste originaire de l'île de la Réunion.

*Sida carpinifolia* Linn. et *sida parvifolia*. D. C., — arbustes désignés sous le nom d'*herbes dures*. (Réunion) — Les fleurs d'herbes dures peuvent être administrées en infusion théiforme, dans les mêmes cas que les fleurs pectorales.

Au Brésil, on frotte les parties piquées par les guêpes avec quelques feuilles mâchées de *sida carpinifolia*, et la douleur disparaît à l'instant.

*Sida frutescens*. Cav. — *Sida rhomboidea* Roxb. — et *Sida borbonica* Cav. Arbrisseau.

*Sida calycina* Cav. — qui croît sur le versant de la montagne de Saint-Denis.

M. Richard m'a fait voir au Jardin botanique deux espèces magnifiques, arbustes originaires des Indes Orientales, et dont les feuilles lui sont le plus souvent demandées. Elles sont désignées, dans son Catalogue de l'année 1856, par les noms de *sida aurita*. Wall — et *sida leschenaultiana*. D. C.

Enfin, nous mentionnerons les espèces suivantes :

*Sida retusa* Linn. D. C., connu à Maurice sous le nom de *faux thé* ou *herbe à balais*.

*Sida glutinosa* Cav.

*Sida angulosa* Boj.

*Sida abutilon striatum* Hort., — arbrisseau du Brésil, connu sous le nom de *mauve jaune*.

*Sida indica* Linn. — La racine amère de cette plante est administrée dans l'Inde en infusion avec le gingembre, contre les fièvres intermittentes, et comme stomachique dans les affections chroniques d'intestins.

Presque toutes les espèces précédentes se trouvent cultivées au Jardin botanique de Saint-Denis. Les feuilles et les

---

(1) .... Par ce mot, nous entendrions toujours, comme dans le catalogue publié par M. Richard, 1856, une plante ligneuse ou presque ligneuse, et buisson, plus petite qu'un arbrisseau.

racines sont humectantes, mucilagineuses et émollientes. On s'en sert intérieurement dans les inflammations légères des bronches, ou extérieurement en fomentations, en cataplasme dans les douleurs abdominales, affections de la vessie, rétentions d'urine, etc.

*Waltheria indica*. Jacq. — Arbuste connu sous le nom de *guimauve* parmi les créoles, et employé aux mêmes usages que la mauve ordinaire, comme émolliente et adoucissante.

Notre pariétaire piquante (*amaranthus spinosus* Linn) est très-usitée en décoction comme émolliente, rafraîchissante et surtout comme diurétique. Cuite, on l'applique en cataplasme, associée aux feuilles de brède morelle (*solanum nigrum* Linn.) sur les tumeurs chaudes et douloureuses, ou pour combattre les douleurs abdominales, les inflammations des intestins et de la vessie. On la donne aussi en lavement, de même que la mauve, (*malva borbonica* Willd — D. C.)

L'hérissou blanc (*triumfetta glandulosa*. Lam.) a les mêmes propriétés; les feuilles et les racines sont bonnes en tisane, en cataplasme comme émollientes. Dans la classe pauvre on en fait un fréquent usage; un bain général de décoction de cette plante peut remplacer avec avantage des bains de son.

La mauve (*malva borbonica* Willd. D. C.) est affectée aux mêmes usages que l'hérissou blanc et la pariétaire piquante.

Le chiendent, gros chiendent (*cynodon lineare* Willd.) est employé comme émollient et rafraîchissant; il passe aussi pour légèrement diurétique. On l'administre avec succès dans la dysenterie, associé à la pariétaire piquante (*amaranthus spinosus*), au riz, à la rougette (*euphorbia thymifolia*), et aux sommités du gouyavier rouge (*psidium catleianum* D. C.)

Les feuilles de capillaire (*adiantum caudatum* — Bory) sont usitées comme béchiques; la tisane de capillaire est à la mode dans nos épidémies de rougeole. Etant légèrement aromatique et mucilagineuse, l'infusion de capillaire est généralement bonne pour les affections catarrhales peu intenses. On obtient, comme on le sait, le sirop de capillaire en versant sur ses feuilles du sirop de sucre bouillant.

Les feuilles de patte-de-poule (*toddalia aculeata* Pers.

et *toddalia nitida* Lamk.) passent pour rafraîchissantes à l'intérieur, pectorales et vulnéraires.

On prépare avec les fruits de l'opuntia Tourn. D. C., connus sous le nom de *pommes de raquette*, un sirop pectoral et adoucissant très-recherché; le parenchyme des tiges est employé sous forme de cataplasmes émollients et maturatifs.

La patate-à-Durand ou batatrant (*pes capree* Linn. — *convolvulus moritimus* Lamk. — *ipomoea maritima* Rob. Brown) offre une racine féculente, des feuilles et des tiges émollientes avec lesquelles on compose aussi d'excellents cataplasmes maturatifs.

Les fleurs de l'ambrevade ou cytise des Indes (*cajanus flavus* D. C. et *cajanus bicolor*) sont béchiques; les bourgeons pectoraux; la farine résolutive.

Les grains de maïs (*zea mays*,) sont employés pour boisson émolliente et diurétique; la farine, qui se nomme *gaude*, en cataplasmes émollients très-usités.

Le riz (*oryza sativa* Linn.) est aussi usité comme émollient à l'extérieur, et astringent à l'intérieur.

Les fécules du mil (*holcus spicatus*), de la patate (*batatas edulis* Chois.) (*batatas xanthorrhiza*), et de la racine de manioc (*janipha manihot*), Ad. Juss., sont d'excellents maturatifs et résolutifs.

Les fécules de pommes de terre (*solanum tuberosum* Linn.), d'arrow-root (*maruatha arundinacea* Linn.), de manioc (*janipha manihot*), outre qu'elles servent à préparer des gâteaux, des potages et de l'empois, se recommandent encore par leur propriété émolliente; la pomme de terre fraîchement râpée enlève promptement la cuisson des brûlures.

La morelle mélongène, bringelle (*solanum esculentum* Dunal) sert à faire des cataplasmes résolutifs.

Le vacoua ou baquois (*pandanus utilis* Bory) donne une farine qui, malaxée avec le miel et le soufre sublimé, fournit un électuaire que l'on recommande aux personnes atteintes d'hémoptysie et de toux opiniâtre.

Les fruits du jujubier (*zizyphus jujuba* Lam.) et du dattier commun (*phoenix dactylifera* Linn.) sont adoucissants et pectoraux.

Les noyaux ou châtaignes du fruit du jacquier (*artocarpus integrifolius* Linn.) ont une saveur fort agréable, quand

ils ont été rôtis ou cuits dans l'eau ; on en retire une fécule qui a été employée avec quelque avantage dans les coliques bilieuses et les dévoïements.

L'arbre à pain, (*artocarpus incisa* Linn.) donne un fruit qui, accommodé par nos cuisiniers, constitue une nourriture saine et agréable, pouvant remplacer la pomme de terre.

Le bois noir (*mimosa lebbek* Willd.) fournit une gomme analogue à la gomme arabique, et qui peut être employée soit à cause de son principe émollient, soit à cause de sa viscosité.

La canne à sucre (*saccharum officinarum* Linn.) nous donne le sucre dont les usages sont si connus et si multipliés en médecine et en économie domestique. Le caramel, qui n'est autre chose que le suc altéré par le feu, se prescrit comme adoucissant dans les rhumes.

On retire des graines du cacaoyer (*cacao theobroma* Linn.) le chocolat, substance éminemment analeptique, et le beurre de cacao souvent employé comme médicament adoucissant et pectoral.

Les espèces d'hibiscus qui ornent nos emplacements et nos jardins, ou que l'on rencontre dans les forêts, donnent de belles fleurs dont l'infusion est émolliente, pectorale, et se prescrit avec avantage dans les affections de poitrine, pure ou avec du lait. Trois espèces sont indiquées dans le catalogue de notre Jardin botanique comme originaires de l'île de la Réunion, savoir :

1° *Hibiscus liliflorus* Cav., petit arbre dont il existe quatre variétés : à fleurs jaunes, à fleurs roses, à fleurs rouges et à fleurs blanches.

2° *Hibiscus columnarius* Cav.

3° *Hibiscus abelmoschus* Linn.

La décoction des tiges et des feuilles du bois de sureau, (*lea sambucina* Willd.) est journellement employée pour bains et fomentations dans les érysipèles et dans les engorgements qui surviennent aux pieds et aux jambes.

La pulpe du fruit du calebassier à longues feuilles (*crecentia cujete* Linn.), lorsqu'elle est cuite, est émolliente et pectorale. On prépare avec cette pulpe un sirop propre à calmer les irritations de poitrine et les crachements de sang.

Une espèce de fougère, connue dans le pays sous le nom de patte-de-lézard (*lycopodium virdulum* Bory) est employée dans nos campagnes comme pectorale. On l'associe à la pistache marrone (*desmodium cespitosum* D. C.)

(*desmodium scalpe* D. C.) dans les affections des bronches qui s'accompagnent de crachats sanguinolents.

Outre l'espèce dont nous venons de parler, on emploie encore le *Lycopodium imbricatum* ou *pectinatum* Lam., qui a les mêmes propriétés. On m'a assuré que la patte-de-léopard était encore usitée à l'île de la Réunion dans le traitement de la maladie appelée par les créoles *Tambave*.

Les feuilles sèches du baobab, gros arbre d'Afrique, (*Adansonia digitata* Linn.) sont très émollientes ; on s'en sert avantageusement dans les affections inflammatoires. Les capitaines au long cours demandent journellement de ces feuilles au Jardin botanique pour les malades à bord, tant ils ont confiance dans leurs propriétés émollientes. L'*Adansonia digitata* a été parfaitement naturalisé à l'île de la Réunion.

L'honorable M. Richard, directeur du Jardin botanique, nous a apporté du nord de Madagascar une espèce de baobab plus petite que la précédente, et qui réussit très bien dans cette Colonie. Il a fourni à plusieurs personnes des plants de cet arbre, qu'il serait à désirer qu'on multipliat dans l'île.

Le fruit du baobab, nommé *pain de singe* ou *calebasse* au Sénégal, renferme une pulpe acide très-réfrigérante, de laquelle on forme une excellente limonade. Les habitants du Sénégal l'emploient séchée et mise en poudre ;

ils la délaient alors dans de l'eau ou du lait. Les jeunes filles séchées et réduites en poudre constituent l'*alo* des habitants du Sénégal ; ils s'en servent pour donner de la saveur et du goût à leurs aliments ; ils prétendent aussi qu'elles modèrent l'excès de la transpiration. Nous rappellerons enfin que

les Égyptiens et les Nubiens vantent cette pulpe comme un remède assuré contre la dysenterie, et qu'en Nubie on se sert encore, contre cette affection, de la décoction de la racine de baobab torréfiée.

Les émollients que nous venons de passer en revue possèdent leurs véritables propriétés aux diverses proportions de certains principes immédiats, dissous et suspendus dans l'eau chaude, tels que du mucus, de la fécule, de la gomme, du sucre, de l'amidon et du gluten. Qu'ils soient réduits dans les organes gastro-intestinaux, ou appliqués sur la surface du corps, ou que le corps lui-même y soit plongé en entier, ils agissent tous de la même ma-

nière, en relâchant les tissus, en les rendant plus mou et aussi en diminuant la tonicité des organes dont ils affaiblissent la sensibilité.

### Excitants.

Nous devrions peut-être comprendre dans ce chapitre tous nos agents thérapeutiques propres à stimuler les tissus organiques, à les rendre plus vifs et plus prompts dans l'exercice de leurs fonctions, et, par suite, à déterminer une accélération des phénomènes vitaux. Mais, comme les excitants prennent des noms particuliers selon les organes sur lesquels ils exercent leur influence, nous traiterons, dans cette classe, des excitants qui activent les fonctions de l'estomac, et de ceux qui propagent la stimulation à toute l'économie, nous réservant de nous occuper plus loin de ceux qui excitent la transpiration, de ceux qui provoquent les menstrues, etc.

Parmi les excitants stomachiques et généraux, nous devons citer en première ligne le café, (*coffea* Linn.) L'infusion des graines torrifiées et réduites en poudre est une liqueur à la fois tonique et excitante, dont l'amertume est rendue agréable par un principe aromatique et suave. Elle favorise la digestion, excite les fonctions du cerveau, exalte les facultés intellectuelles et sensibles. L'infusion très chargée de café est un médicament tonique, dont l'emploi quelquefois été utile dans certaines aménorrhées, ou dans la diarrhée chronique, dépendant de causes débilitantes. Le café a aussi été préconisé avec succès dans la forme adynamique des fièvres typhoïdes ; mais une des maladies contre lesquelles on l'emploie avec le plus de succès, c'est l'asthme nerveux périodique ; aussi les personnes asthmatiques savent bien y chercher du calme à leurs angoisses. On conseille de le prendre, dans ce cas, à fortes doses très-concentré.

On attribue aussi au café des propriétés anti-calculieuses une vertu fébrifuge, surtout avant la torrification ; enfin on l'utilise dans le narcotisme des intoxications par l'opium et toutes les préparations stupéfiantes ; dans les maladies soporeuses, dans les affections apoplectiformes, etc., etc.

« Le café, d'après Payen, se rapproche beaucoup du thé par la composition de ses effets hygiéniques. Il contient un principe azoté appelé *caféine*, qui est identique à la théine

La proportion de matière azotée y est plus forte que dans le thé, et il contient de plus des substances grasses ; en revanche, on n'y trouve pas de tannin. Excitant et tonique comme le thé, le café a l'avantage d'agir moins vivement sur le système nerveux ; l'insomnie qu'il procure est exempte d'agitation, et tout-à-fait favorable au plus haut développement des forces physiques et morales. Il résulte des expériences de M. de Gasparin que le café jouit de la propriété de ralentir le mouvement de décomposition ; il rend aussi plus profitables les autres aliments, et permet de vivre avec une ration qui, sans lui, serait tout-à-fait insuffisante. Suivant l'expression très-juste de Payen, il empêche de se *dénourrir*, plutôt qu'il ne nourrit directement.

» (Duval. *Bibl. univ. de Genève.*)

Quoique fort recherchée par les confiseurs, les crémiers, les liquoristes et les parfumeurs pour son odeur suave, qui n'a fait un des aromates les plus agréables, la vanille (*vanilla aromatica* Swartz.) ne mérite pas moins d'être employée à titre de médicament. La vanille excite les forces digestives de l'estomac par sa qualité stimulante ; c'est son odeur aromatique qui rend le chocolat à la fois plus agréable et d'une digestion plus facile. Elle a aussi des propriétés aphrodisiaques très-marquées.

La vanille exerce une action puissante sur l'économie animale et justifie pleinement les titres de tonique, stimulant, échauffant, corroborant, etc. etc., qu'on lui a accordés. L'impression vive et forte qu'elle détermine sur le système nerveux par son arôme fragrant, et sur l'estomac lorsqu'on l'ingère, se transmet rapidement et d'une manière sympathique à tous nos organes, dont elle active plus ou moins les fonctions.

Ainsi, lorsque l'économie animale est dans un état d'anémie et de relâchement, la vanille peut faciliter la digestion, activer la nutrition, augmenter la transpiration cutanée ou la sécrétion de l'urine, solliciter l'écoulement des menstrues, exciter des désirs vénériens, provoquer même des contractions de l'utérus, et occasionner divers autres effets secondaires, résultant de son action tonique.

« Elle a été recommandée contre la dyspepsie, dans la mélancolie, l'hypocondrie et la chlorose, dans lesquelles l'appareil digestif est si souvent frappé d'atonie, ou dans un état de torpeur. » (*Flore médicale*).

Les feuilles de faam ou thé de l'île Bourbon, (*angraecum fragrans* Petit-Th.) acquièrent par la dessiccation une odeur aromatique et agréable. En infusion, elles sont employées comme pectorales et digestives. Le pays n'a guère de boisson théiforme plus agréable et plus bienfaisante. S'il faut en croire d'anciens habitants de la Colonie, le faam aurait été employé autrefois contre la phtisie pulmonaire.

« On attribue aux feuilles de bois-cassant (*psathu borbonica* D. C.) une vertu stomachique. Administré sous la même forme que le thé, qu'il peut remplacer avec avantage, le bois cassant fournit une boisson aussi agréable que salubre, et qui est fort en usage dans le pays. » (Imhaus Notice sur les produits de la Réunion.)

L'aya-pana (*eupatorium aya-pana* Linn.) a une grande vogue dans le pays; on a encore recours aujourd'hui à l'infusion théiforme des feuilles dans les digestions difficiles, dérangements d'estomac, etc. On lit dans les éléments de thérapeutique d'Alibert, que cette plante aurait été employée avec succès en lavements dans les diarrhées rebelles. L'infusion théiforme des feuilles d'aya-pana active singulièrement une digestion laborieuse, et soulage presque instantanément l'estomac. Un habitant de la Colonie, M. Grouset, a préparé de l'aya-pana sous forme de thé, et c'est avec raison, dit M. Imhaus, qu'il a donné à cette préparation le nom de *thé colonial*.

« L'aya-pana, dit M. Louis Bouton, (*Medicinal plant growing or cultivated in the Island of Mauritius*) continue d'occuper le premier rang parmi nos plantes médicinales. Chacun sait le grand usage que l'on en a fait pendant les choléras de 1854 et 1856, par ordonnance même des médecins. Le docteur Gouly recommandait, dans le but de ranimer la circulation et de combattre les refroidissements qui survenaient dans cette affreuse maladie, la prescription suivante :

Infusion d'aya-pana . . . . . 2 onces.  
Sel de cuisine . . . . . Une cuillerée à café.  
Eau-de-vie ou rhum . . . . . dito

« Le docteur Perrot rapporte que M. Couvois, propriétaire au Bambou, (Maurice), employait avec succès sur les cholériques, avant la période algide, la préparation ci-dessous :

Prenez infusion d'aya-pana, de gingembre, de safran, eau-de-vie ; quantité égale de chaque, mêlez.

Dès les premiers symptômes, on couvrait le malade de si-  
« napismes, on lui frictionnait les membres avec de l'es-  
« sence de térébenthine, et on lui faisait prendre autant  
« que possible le sus-dit remède. »

Le thym (*thymus vulgaris* Linn.) qui croît à l'état sauvage et dans nos jardins, est un excellent stomachique ; il sert le plus souvent dans les préparations culinaires. D'autres Labiées, cultivées au Jardin botanique, telles que le romarin (*rosmarinus officinalis* Linn.) ; la menthe (*mentha piperita*, *sylvestris* et *pulegium* Linn.) ; la marjolaine (*organum majorana* Linn.) ; le basilic (*ocimum basilicum* Linn.) ; la sauge (*salvia officinalis* Linn.) jouissent des mêmes propriétés stimulantes et stomachiques.

La graine du muscadier (*myristica aromatica* Lam. et *myristica unguiculata* Richard) est tonique, stimulante ; elle est employée dans la médecine humaine comme dans la médecine vétérinaire. L'arille ou macis jouit des mêmes propriétés ; il passe pour excellent tonique diffusible et stomachique.

La racine du gingembre (*zingiber officinale* Roxb ; *zingiber zerumbet* Roxb ; et *zingiber roseum* Rosc.) est un excitant puissant. On l'emploie beaucoup en assaisonnement comme stomachique, on en fait aussi d'excellentes confitures qui peuvent être utilisées dans les atonies de l'estomac. On lui attribue aussi des vertus carminatives et aphrodisiaques ; elle est encore recommandée comme diaphorétique en médecine humaine et vétérinaire. On l'a recommandée, dit-on, associée au vinaigre contre les maladies contagieuses du bétail ; et pendant l'épidémie cholérique de 1854, elle a été préconisée à l'île Maurice, ainsi que nous l'avons dit plus haut. On peut, nous le pensons, l'associer avec avantage aux diverses substances qui entrent dans la composition du liniment hongrois, employé en frictions dans la période algide du choléra, pour rappeler la réaction.

Les produits du giroflier (*caryophyllus aromaticus* Linn.) ne sont pas seulement précieux pour les parfumeurs, les liquoristes, et l'art culinaire. Le clou de girofle est tonique, excitant et stomachique ; l'huile essentielle, dite *huile de grosse*, que l'on en retire, se met par goutte dans les potions cordiales ; on l'emploie aussi pour composer

un oleo-saccharum fort utile pour stimuler le tube digestif. Les feuilles du giroflier servent à faire des bains fortifiants. La drupe, ou fruit du giroflier nommé *antofle* ou *mère de girofle*, après avoir été confite au sucre, est mangée comme digestive dans les voyages au long cours.

C'est surtout comme épice que l'evodie ravensara, (*agatophyllum aromaticum* Willd.) est employé parmi nous ; les feuilles se mettent dans les ragoûts ; on attribue à l'écorce et au noix des vertus carminatives et aphrodisiaques.

Les feuilles du laurier-cannelier (*laurus cinnamomum* Linn.) servent à faire des bains aromatiques. L'écorce est non seulement fort usitée comme condiment, mais on s'en sert avec avantage, comme excitant général dans certaines affections, telles que la dyspepsie, la diarrhée, l'anasarque, la chlorose, l'aménorrhée et le catarrhe utérin. On retire des fruits et des feuilles une huile essentielle, analogue à celle du girofle, que l'on emploie en frictions pour combattre les douleurs de goutte, les crampes et l'odontalgie.

Le cresson de fontaine, (*zizybrum nasturtium* Linn.), originaire d'Europe, et vivace chez nous, est tonique, digestif, dépuratif et anti-scorbutique. Les feuilles fraîches, piquantes et légèrement amères, sont mangées en salade ou avec de la volaille, et quelquefois même on les accommode à la manière des brèdes. Le suc de cresson que l'on clarifie par le repos, entre dans le sirop et le vin anti-scorbutique.

Les feuilles de la cressonnette des jardins (*thlaspi sativum* Desf.) sont aussi légèrement stimulantes et anti-scorbutiques.

Le safran du pays, (*curcuma longa* Linn.) est beaucoup employé en assaisonnement dans les mets créoles, et principalement dans les carrys, les pilaus. Administré à petites doses, il active les forces digestives de l'estomac, et excite les différentes fonctions ; il détermine, au contraire, tous les symptômes et tous les accidents de l'ivresse, la congestion cérébrale, le délire, etc., quand on en prend des doses un peu fortes. Le safran entre encore dans la composition de certaines préparations pharmaceutiques, telles que le laudanum de Sydenham, la thériaque, l'elixir de Garus, etc.

Le taçamahacá de Madagascar (*calophyllum taçamahaca* Willd.) et le taçamaque ou taçamahaca de Bourbon, (*calophyllum spuriun* D C.) donnent une résine appelée

*pourrait*

*baume de Calaba, baume de Marie, baume vert*, à laquelle les uns assignent une vertu excitante; les autres la regardent comme vulnéraire et pectorale.

Le poivre (*piper nigrum* Linn.) est tonique, excitant stomachique. Mélangé avec modération dans nos alimens et surtout dans ceux tirés du règne végétal, tels que les choux, les navets, les concombres, il excite les forces digestives de l'estomac, et favorise la digestion de ces substances. Soit sympathiquement, soit par absorption, il propage la stimulation à toute l'économie, et, suivant M. Londe, après avoir augmenté l'activité du cœur, il cause à la peau des démangeaisons vives et souvent des éruptions. Son usage convient particulièrement aux personnes grasses, molles, lymphatiques. On l'a recommandé dans les fièvres intermittentes et dans l'anorexie, ainsi que la pipérine, qui est son principe actif; il a aussi été conseillé comme emménagogue et diurétique; mais on ne doit l'administrer dans ce cas que quand la suppression des menstrues ou de l'urine dépend d'une faiblesse locale ou générale. A l'extérieur, on peut s'en servir pour saupoudrer les sinapismes; il passe encore pour un violent sternutatoire. Enfin, le suc des feuilles qui est prescrit comme fébrifuge, est aussi recommandé dans les indigestions des enfans et dans l'hystérie.

Outre le *piper nigrum*, arbrisseau-liane des Indes-Orientales, naturalisé à l'île de la Réunion, nous possédons encore deux autres espèces de poivrier. Nous trouvons désignés dans le catalogue des végétaux cultivés au Jardin du Gouvernement :

Le *piper geniculatum* Swartz. Arbuste liane, originaire de l'île de la Réunion.

Et le *piper latifolium*. Arbuste de Madagascar, croissant aussi à l'île de la Réunion.

A côté du poivre, nous citerons enfin le piment, dont il existe deux espèces :

1° piment rouge, (*capsicum frutescens* Linn.)

2° gros piment, (*capsicum annum* Linn.)

Et plusieurs autres variétés.

Le piment passe avec raison pour un excitant des plus énergiques. On fait dans la Colonie un usage fréquent, journalier, de la variété de piment connu sous le nom de *piment enragé*, (*capsicum microcarpum* Dec.) Il sert d'assaisonnement aux carrys; il est le complément indispen-

sable des châtaignes ou rougailles ; il entre dans les achards ; les Indiens surtout en font une grande consommation ; ils le mangent cru avec leurs aliments. A l'extérieur, les fruits sont rubéfiants.

Les propriétés stomachiques et fortifiantes du piment, très-précieuses lorsqu'on n'en abuse pas, et le grand rôle qu'il joue dans l'alimentation du pauvre, dont il relève la fadeur par un excitant nécessaire, lui donnent une valeur incontestable, au point de vue des besoins de la localité.

Dans cet aperçu de nos excitants, il est facile de reconnaître une liaison intime entre la nécessité et l'abondance des végétaux condimentaires : est-ce à dire pour cela qu'entraînés par un instinct aveugle, nous devons absolument recourir à cette série de condiments pour lutter contre l'influence d'un climat énervant ?

L'atonie naturelle ou acquise des organes digestifs rend, nous en convenons, l'usage des épices nécessaire dans notre Colonie ; ainsi, le poivre, le piment, le safran, le ravensara, la cannelle, la muscade, peuvent être associés avec avantage aux viandes blanches et aux végétaux mucilagineux et fades ; mais nous ne saurions, pour notre compte, trop combattre l'abus que l'on en fait, car le tube digestif, naturellement paresseux dans nos climats, finit sous l'influence de l'habitude des condiments, par ne plus avoir d'autre action que celle qu'il va puiser dans la passagère et dangereuse énergie des épices. La fréquence des gastralgies et des gastrites chroniques n'a pas chez nous d'autre cause.

« Les assaisonnements, dit M. Londe, (*Traité d'hygiène*) conviennent aux tempéraments lymphatiques, à la vieillesse, à l'habitant des climats très-froids et très-chauds, parce que le premier a besoin d'être stimulé dans son appareil circulatoire, et le second dans son appareil nerveux. Ils sont contraires aux tempéraments sanguins, aux bilieux, au jeune âge, etc. »

Une autorité non moins illustre, M. Michel Lévy, exprime ainsi son opinion sur les condiments. « L'indigène des tropiques réveille, à l'aide des condiments âcres et caustiques, la langueur de ses fonctions digestives, et lutte ainsi, par l'excitation factice du tégument interne, contre la prédominance tyrannique de l'enveloppe cutanée. La nature, en lui prodiguant les poivres, les piments, la cannelle, la muscade, le girofle, etc. semble lui conseiller l'emploi

de ces moyens propres à ranimer en lui la vitalité défaillante des organes centraux; mais l'intempérance de l'homme dépasse la limite des indications naturelles, et l'abus qu'il fait des substances les plus incendiaires abrège encore sa vie, dont la durée moyenne est déjà si courte dans ces climats. »

« Rappelez aux femmes, rappelez aux personnes délicates, mobiles, valétudinaires, que les condiments qui charment d'abord leur sensualité, énervent le palais, le blasent, échauffent, constipent, resuscitent les phlégmatisés des organes digestifs, les exaspèrent, et les enracinent; projettent vers la peau des irritations exanthématiques, etc. » (*Traité d'hygiène*. M. Lévy.)

Il nous paraît donc prudent, d'après les considérations précédentes, de se tenir en garde contre l'abus des condiments; il est contraire aux règles d'une sage hygiène, dangereux, et doit être condamné en même temps qu'évité par les personnes raisonnables, et toutes celles qui ont intérêt à conserver leur santé.

### Stupéfiants.

Cette classe ne se compose que de quelques végétaux, doués à la fois de propriétés toxiques et de qualités thérapeutiques. Les plus importants qui méritent d'être signalés sont:

La pomme épineuse ou stramoine (*datura stramonium* Linn.) , plante d'Amérique, naturalisée, qui croît dans les lieux incultes et sur le bord de la mer. Elle est très-vénéneuse. On n'emploie guère, à l'île de la Réunion, que les feuilles en cataplasmes, comme anodines, résolutives. La fumée de la plante brûlée exerce sur l'économie une influence fort active; aussi, a-t-on l'habitude de faire fumer, en guise de tabac, le *datura stramonium* ou le *datura fastuosum*, pour combattre l'asthme spasmodique. L'incontestable efficacité de ce médicament dans l'asthme et les névralgies le place au rang de ceux sur lesquels la thérapeutique peut le mieux compter. Le *datura stramonium* ayant reçu les mêmes applications que la belladone, et croissant en abondance dans l'île, pourrait, suivant nous, être préconisé avec efficacité non seulement dans l'asthme, mais encore pour combattre la coqueluche, les névralgies, les rhu-

matismes et les douleurs en général, quelles qu'en soient la cause et la nature.

Ce que nous venons de dire du *datura stramonium* s'applique à peu près au *durda arborea*. Linn., arbrisseau du Pérou; au *datura metel*. Linn. des îles Canaries; et au *datura fastuosa*. Linn. de l'Afrique. Ces trois espèces sont désignées dans le catalogue de M. Richard, et réussissent à l'île de la Réunion.

Le tabac, fourni par plusieurs espèces du genre *nicotiana*, originaires de l'Amérique septentrionale, se prise, se fume et se mâche à Bourbon comme dans les autres pays; c'est un objet de très-grande consommation, mais peu usité comme médicament. On l'emploie pourtant quelquefois en lotions, ou on l'incorpore dans des pommades pour traiter la gale, diverses affections pédiculaires, ou d'autres maladies chroniques de la peau chez les animaux domestiques. On recommande l'application de compresses trempées dans le décoctum de tabac et appliquées sur le ventre, dans la colique des peintres. L'utilité du tabac, dans le traitement du tétanos, est justifiée par un grand nombre d'observations. On applique dans cette maladie les feuilles fraîches, légèrement chauffées, sur la gorge, les parties latérales du cou, et le long de la colonne vertébrale; on s'en sert encore pour fomentations, ou pour composer des cataplasmes qu'on applique sur la plaie qui a déterminé le tétanos. Les vertus stupéifiantes du tabac, analogues à celles des autres solanées vireuses, engagent à l'utiliser dans les engorgements douloureux des ganglions lymphatiques et des glandes.

Le tabac a encore été prescrit en insufflation dans l'asphyxie par submersion, et en lavements dans l'apoplexie; il agit alors comme irritant. Enfin, l'usage du tabac à priser est conseillé avec avantage dans certaines céphalalgies qui s'accompagnent d'un état de sécheresse extrême de la membrane pituitaire.

Introduit dans l'estomac à forte dose, le tabac occasionne les accidents les plus graves, et agit à la manière des poisons narcotico-acres.

Le pavot, (*papaver somniferum* Linn.), plante annuelle de l'Égypte, naturalisée à la Réunion, dont la décoction des capsules sèches est calmante et anodine. On l'emploie pour faire des lavements, des lotions ou des cataplasmes,

en l'associant à la graine de lin, à la mauve, à la pariétaire, etc.

Le pavot rouge ou coquelicot des jardins, (*papaver rhœas* Linn.), plante annuelle, dont la fleur a une odeur faiblement vireuse et une saveur légèrement amère. Elle fait partie des espèces pectorales, connues sous le nom de *quatre fleurs*. Elle contient un peu de morphine et agit comme l'opium. On fait avec la fleur de coquelicot une tisane béchique et légèrement narcotique.

La morelle noire, ou brède morelle (*Solanum nigrum* Linn.) On a attribué à cette plante, et surtout à ses fruits, des qualités extrêmement délétères, et pourtant elle est loin de posséder toutes les propriétés narcotiques qui lui ont été accordées. Les feuilles de la brède morelle sont mangées tous les jours à l'île de la Réunion, bouillies dans l'eau ou accommodées à la manière des épinards, et jamais elles n'ont donné lieu au moindre accident. L'eau qui a servi à la décoction des tiges et des feuilles de morelle noire est calmante, légèrement narcotique, et peut être donnée avec avantage aux malades pour procurer le sommeil; avec les feuilles cuites on compose d'excellens cataplasmes emollients et sédatifs.

Nous croyons devoir surtout signaler ici: 1° le *tanghin* du pays, dont il existe deux espèces: le *sapium lineatum* Spreng, et le *sapium obtusifolium* Spreng. Ces deux plantes appartiennent à la famille des euphorbiacées, tribu des hippomanées.

L'honorable M. Richard, directeur du Jardin botanique, me racontait dernièrement qu'à l'occasion d'un empoisonnement par le tanghin du pays, il reçut mission de la Cour d'assises de Saint-Denis de rechercher, et de produire aux débats la plante désignée sous ce nom. Il l'apporta au Jury, et l'accusé reconnut que c'était bien le végétal dont il s'était servi pour empoisonner son maître; il lui en avait fait prendre dans ses aliments.

2° L'*Elæodendron indicum* (Gærtner) ou *rubentia olivona*, (Juss.) de la famille des célastrinées, tribu des vinfères, connu sous le nom de bois-rouge à Bourbon, et à l'île Maurice sous celui de bois-d'olive. L'écorce en est très-astringente et employée, dit-on, par les créoles pour combattre la gonorrhée. On prétend que les feuilles sont

usitées comme pectorales à Maurice, et pourtant elles passent pour un poison très-violent.

Je tiens encore de M. Richard qu'une personne qui avait pris une décoction de cette plante mourut subitement, il y a plusieurs années. Une commission, dont MM. Bernier et Richard faisaient partie, fut chargée d'expérimenter les propriétés du *rubentia olivona*. Ils firent bouillir la plante, et en administrèrent la décoction à des chiens. Peu d'instants après ceux-ci tombaient morts. Evidemment, le poison avait agi sur l'encéphale presque immédiatement. Aussi l'autopsie ne fournit que des caractères insignifiants du côté de l'estomac; on ne constata, me dit M. Richard, qu'une légère rougeur de la muqueuse stomacal.

Nous pourrions encore citer le laurier rose, (*nerium oleander* Linn.) dont la partie vénéneuse réside dans la feuille, l'écorce et même le bois; le tanguin de Madagascar (*tanghinia Madagascariensis* Dupetit-Thouars) dont le fruit agit, comme poison violent, par une substance incristallisable, brune et visqueuse qu'on appelle la tanguine; certaines lianes dont le suc est très-vénéneux; le chanvre indien (*cannabis indica* Linn.) dont les feuilles, fumées à la manière du tabac par les Cafres et les Indiens, déterminent l'ivresse; et plongent l'individu dans un état de torpeur et de catalepsie; diverses espèces de champignons vénéneux, etc., etc. Les caractères de ces végétaux ne pourront être décrits avec certitude que lorsqu'ils auront été soumis à l'analyse chimique et à des expériences consciencieuses faites sur les animaux.

#### Irritants

Le mouroungue (*moringa pterigosperma*, v. c.) est rubéfiant et employé comme succédané de la moutarde noire. On se sert de la racine fraîche que l'on triture, et on en fait une pâte qui, appliquée entre deux linges, ou à nu sur la peau, produit la rubéfaction et même la vésication.

Dans sa thèse de pharmacie: (*Sur quelques plantes utiles de l'île Bourbon*), M. E. Vinson, pharmacien civil à St-Denis, prétend que la racine de mouroungue doit ses propriétés à une huile analogue à celle de la moutarde noire et à celle du raifort; les racines et l'écorce de mouroungue ont, en effet, un goût très-prononcé de raifort.

Voici, selon M. Vinson, les préparations que le mouroungue pourrait fournir à la pharmacie :

*Sinapisme de mouroungue.*

Prenez l'écorce de la racine en poudre. q. s.

Se conformer aux règles prescrites pour l'emploi de la farine de moutarde.

*Pédiluves sinapisés.*

Prenez : poudre ci-dessus . . . . . 425 grammes .

Eau . . . . . q. s.

Délayez la poudre dans l'eau froide, et après 25 à 30 minutes de contact, ajoutez l'eau chaude selon le degré auquel on veut avoir le pédiluve,

*Eau distillée de mouroungue.*

Prenez : racine de mouroungue :

Eau . . . . .

Laissez macérer. Distillez à feu nu. On obtient une eau laiteuse, âcre, d'une saveur mordante très-aromatique, qui peut remplacer celle de raifort.

« Le mouroungue peut servir avec avantage dans toutes les préparations anti-scorbutiques.

Prenez: révulsif de mouroungue . . . . . 1

Eau distillée . . . . . 2

Laissez en contact pendant 12 heures dans un flacon bouché, puis ajoutez l'alcool à 90, c. 3 parties: f. s. a. »

M. Vinson a entrepris quelques expériences chimiques, pleines d'intérêt sur le principe actif de la noix de ben ou mouroungue; On peut consulter à ce sujet sa Thèse, et le compte rendu qui en a été fait dans le *Journal de Chimie médicale*, de pharmacie et de Toxicologie, n° XII, décembre 1855.

La liane arabe, ou vigne vierge, (*clematis mauritiana*. LAM.) (*clematis sarcophaga*. COMM.) (*clematis triflora*. VAHL.), en raison du principe âcre et volatil qu'elle contient, peut être employée avec avantage comme vésicant. Les feuilles appliquées sur la peau y déterminent, en effet, la rubéfaction, et en soulèvent fortement l'épiderme. Aussi, peuvent-elles être substituées avec avantage à la poudre de cantharides.

Voici, d'après M. E. Vinson (*Thèse citée*) le mode d'emploi de la liane arabe.

« On contuse les feuilles fraîches dans un mortier, on étend la pâte entre deux linges, sous forme de cataplasme, que l'on applique à l'endroit où l'on veut produire une vésication. On a soin de limiter avec un morceau de sparadrap, percé d'une fenêtre, l'exutoire que l'on veut établir. Au bout d'une heure environ, l'effet est produit.

« La vésication présente les caractères suivants : couleur brune, aspect d'une brûlure avec cloche. On panse avec du cérat, et on agit comme pour les vésicatoires ordinaires.

« La propriété acre, brûlante, et corrosive de cette plante exotique est la source d'accidents nombreux chez les animaux qui sont rapidement pris de malaise, de froid de ballonnement et de convulsions. Le meilleur moyen d'opposer à ces symptômes graves est l'emploi de l'huile d'olive à l'intérieur, ce qui fait penser que, contrairement au principe vésicant des cantharides, celui de la liane arabe est insoluble dans l'huile. »

Quand on veut en une heure produire la vésication, on peut avoir recours aux feuilles de la liane arabe. Cette promptitude d'action est une chose à considérer dans les cas pressants ; dans les campagnes, loin des pharmacies, cette plante précieuse peut être employée pour établir des vésicatoires volants ou permanents ; mais comme a raison de le dire M. Emile Vinson, il faut en surveiller l'application, car des plaies profondes, faciles à ulcérer, sont l'effet d'une apposition qui aurait été de trop longue durée.

On pourrait encore recommander l'usage de la liane arabe dans les cas de lumbago, pleurodynies, et autres rhumatismes cutanés, où sont prescrites les applications de sinapismes de moutarde. Nous en avons fait un usage fréquent et efficace dans des apoplexies, et surtout dans des paralysies qui entraînaient la perte de la sensibilité.

Les fruits du piment (*capsicum* LINN.) sont rubéfiants à l'extérieur ; on peut les employer comme excitants émollients.

Enfin, les gousses d'ail (*Allium sativum* LINN.) peuvent être employées comme sinapisme à défaut de moutarde.

#### Dépuratifs.

Dans cette classe, nous aurions à mentionner un certain nombre de plantes considérées comme dépuratives, m

qui méritent de préférence d'être rangées parmi les sudorifiques. Nous nous bornerons à signaler celles dont la vertu dépurative est incontestable, celles qui passent dans le pays pour avoir la propriété d'enlever à la masse des humeurs les principes qui en altèrent la pureté. Nous avons pu expérimenter bien des fois les propriétés de la plupart de ces plantes, et c'est un témoignage que nous nous plaisons à rendre à la vérité : notre Colonie possède des dépuratifs puissants, qui rendent chaque jour de grands services à la thérapeutique des maladies vénériennes et des affections cutanées. Leur usage exclusif a remplacé souvent avec avantage le mercure et l'iodure de potassium ; ce n'est pas à dire pour cela qu'ils soient appelés à bannir de la pratique l'emploi de ces puissants agents, mais nous pensons que l'on pourrait obtenir d'excellents résultats d'une association de nos dépuratifs indigènes avec les médicaments mercuriaux et iodés. C'est ce qui résulte du moins des faits journaliers de notre pratique.

La souveraine, ou *gros indigo sauvage*, plante naturalisée, (*cassia occidentalis* Linn.) C'est une variété de la *Cassia javana* : elle est encore connue sous le nom de *casse puante*. La décoction des feuilles et des racines est employée comme tisane dans les maladies vénériennes ; on s'en sert aussi extérieurement pour faire des fomentations dans les maladies de peau et les enflures de jambes.

L'ambaville. (*senecio ambavilla* Pers.) (*conyza hurbertia* Bory St-Vincent.) Les sommités de la tige et les fleurs sont souvent employées, à l'île de la Réunion, dans le traitement des affections vénériennes ; elles font partie d'une tisane dépurative fort estimée, dans laquelle on fait entrer : le gros indigo sauvage ou souveraine, le croc de chien, le fumeterre et l'écorce de la racine de bois de fer.

Voici la manière de préparer cette tisane ; prenez :

- Fumeterre vert . . . . . 500 grammes. (une livre.)
- Croc de chien pilé . . . . . id. id.
- Gros indigo . . . . . 250 grammes (1/2 livre.)
- Ambaville . . . . . 125 grammes (1/4 livre.)

Ces deux dernières plantes doivent être hachées comme du tabac.

**Ecorce de la racine de bois de fer, 125 grammes, mêlez.**  
On fait sécher à l'ombre le mélange ; on en prend cha-

que jour une pincée pour en faire une décoction, équivalente à deux tasses, qui sont bues le matin et le soir. Quelques personnes recommandent de prendre l'aloès en se couchant.

La note suivante confirme la vertu dépurative de l'ambaville.

« Bory de Saint Vincent, en reconnaissance de l'hospitalité qu'il avait reçue, à l'île de la Réunion, de Joseph Hubert, membre correspondant de l'Académie des Sciences, grand oncle de notre précédent gouverneur, a donné à cet arbuste le nom de *Hubertia ambavilla*. Les feuilles et le bois d'ambaville en décoction fournissent la meilleure de toutes les tisanes diurétiques. On la prescrit avec succès dans les affections syphilitiques et dans les maladies dartreuses. Cette plante pourrait rendre de grands services dans le traitement des rhumatismes et de la goutte. Elle offre l'avantage rare et précieux, pour un médicament, de conserver toute sa vertu malgré la dessiccation. » (Imhaus. *Notice sur les produits de la Réunion.*)

Le bois de fer, (*stadmania sideroxylon*. D C.; *sideroxylon borbonicum*. D C.), ainsi appelé à cause de l'excessive dureté de son bois. L'écorce est employée en décoction comme dépurative, astringente et fébrifuge. Les baies servent à faire une assez bonne gelée avant la maturité. Des infusions, provenant du mélange de l'écorce de bois de fer avec la salsepareille du pays, fortifient l'estomac et contribuent, suivant M. Ed. Périchon, à la guérison des maladies syphilitiques.

Le bois de reinette (*dodonæa salicifolia*. D C.), petit arbrisseau dont les feuilles répandent un parfum doux et fort agréable, celui de la reinette grise de France. C'est un excellent vulnéraire, uu dépuratif puissant; on l'a employé avec succès contre la syphilis, les rhumatismes et les contusions. Une poignée de feuilles de reinette, même quantité de feuilles de romarin et de feuilles de patte de poule pilées, et dont on exprime le suc que l'on mêle à du cérat préparé avec de l'huile d'olive fraîche et de la cire, forme un onguent renommé, très-efficace, dit-on, pour guérir promptement les dépôts du sein chez les femmes qui nourrissent.

Une autre espèce, arbrisseau originaire du Nord de Madagascar, le *dodonæa viscosa* Linn., a été naturalisée

dans l'île. Elle a probablement les mêmes propriétés que le *dadonca salicifolia*.

Le bois de quivi, dont il existe deux espèces : *quivisia heterophylla* Cav., arbrisseau originaire de l'île de la Réunion, et le *quivisia ovata* Cav. On se sert des feuilles comme dépuratives et antiparasitaires, pour composer des bains ; on les emploie aussi en fomentations.

Selon la statistique de Bourbon par M. de Lancastel ; la décoction forte et rapprochée de l'écorce de *quivisia heterophylla* cause la fièvre.

La verveine est aussi employée dans le traitement des maladies vénériennes. Quatre espèces ont été naturalisées dans l'île, savoir :

« *Verbena officinalis* Linn. Verveine officinale. (Europe.)

*Verbena alata*. D. C. Verveine ailée. (Brésil.)

*Verbena bavaricus* Linn. Verveine de Buéna-Ayres.

*Verbena venosa*. D. C. Verveine veinée. (Brésil.)

(Catalogue des végétaux par M. Richard.)

Le tombé (*leucas acylanica* Brown) *phlomis acylanica* Linn.), plante de la famille des labiées, tribu des stachydées. Les feuilles, qui contiennent un suc âcre, irritant, sont très-estimées en bains contre les douleurs rhumatismales et les contractures ; j'ai vu aussi employer cette plante comme dépurative pour combattre des affections cutanées.

La salsepareille du pays, ou croc-de-chien, ou squine, (*smilax enceph* Willd.), liane grimpante qu'on rencontre dans les forêts, et qui peut être employée comme sudorifique et dépurative à la manière de la salsepareille officinale. Il en existe deux autres espèces originaires de Madagascar, savoir : *smilax semialexicaulis* Bojer, et *smilax ovalifolia*.

En mêlant le croc-de-chien à d'autres plantes, les empiriques l'emploient contre les maladies syphilitiques. Le croc-de-chien est un excellent sudorifique, propre à seconder puissamment l'action des préparations mercurielles. On en fait usage aussi pour combattre les coliques vertes (entérite) chez les nouveau-nés, et dans certaines maladies graves de la première enfance, telles que le tumbave ou carreau.

On l'infuse dans de l'eau bouillante légèrement adoucie, en augmentant la dose suivant la force des sujets. On

l'emploi en lavements contre les maladies indiquées plus haut ; on baigne les enfants malades deux ou trois fois par semaine dans une forte décoction de râpure.

« La vertu principale du croc-de-chien réside dans l'écorce. La tisane faite avec cette écorce râpée est rafraîchissante, légèrement purgative, stomachique et dépurative. Les racines sont aussi employées comme dépuratives, et entrent pour une forte part dans le sirop de M. Périchon. On s'en sert encore dans la préparation des tisanes destinées à combattre la dyssenterie. » (Imhaus, *Notice sur les produits de la Réunion.*)

La pervenche, rose et blanche de Madagascar (*vinca rosea et alba* Linn.), connue sous le nom de rose amère, est d'un grand usage comme dépurative à l'intérieur et à l'extérieur. Les tiges et les feuilles sont employées en infusion dans les maladies de la peau ; on les applique écrasées sur les dartres vives et les ulcères de mauvaise nature.

D'après le docteur Ev. Michel, de Maurice, « la mangue *mangifera indica* Linn. ) est donnée avec succès dans les maladies exanthématiques, scorbutiques et syphilitiques, où elle agit comme dépurative et sudorifique. » (L. Bouton. *médicinal plants.* etc.)

On se sert des feuilles de natchouli (*gendarussa vulgaris* D. C.) arbuste des Philippines, naturalisé à la Réunion, comme dépuratives ; elles sont surtout employées à l'extérieur en bains, ou en fomentations pour les plaies, enflures

Le petit bois de nèfle (*jossinia tinifolia* D. C.) passe aussi pour un dépuratif estimé, et utilisé par les empiriques.

L'herbe à bouc (*ageratum conyzoides* D. C.) Les feuilles et les tiges sont employées en fomentations dans certaines éruptions de la peau. On en compose aussi des bains qu'on fait prendre aux individus qui ont reçu des coups, ou qui ont fait une chute. La décoction des racines d'herbe à bouc, mêlées au bois de chandelle, constitue, dit-on, une excellente tisane pour la maladie appelée *tambave* par les créoles.

Le bois de chenilles, (*clerodendrum heterophyllum* D. C.) La décoction des feuilles est administrée comme tisane dans les maladies vénériennes.

La décoction de l'écorce des deux espèces de patte de poule (*toddalia aculeata* Pers. et *toddalia nitida*,) passe aussi pour dépurative et astringente.

Fleurs jaunes (*hypericum lanceolatum*. Linn.) Douée

d'une grande vertu réparatrice, cette plante est en même temps fort active, comme sudorifique et comme dépurative.

La décoction des tiges et des feuilles du *pæderia foetida* Linn. (*pæderia sessiliflora*) D. C., est employée comme dépurative à l'intérieur et à l'extérieur. Bajer a distingué cette plante sous la désignation pittoresque de *liane k k*. Cet arbrisseau-liane, originaire des Indes orientales, qui répand une odeur infecte d'hydrogène sulfuré, est employé en fomentations et en bains pour le traitement des maladies de la peau et des ulcères vénériens. On le connaît à l'île Maurice sous le nom de *lingue*. D'après le catalogue de M. Richard, le nom de langue appartiendrait surtout, à Bourbon, à la plante de la famille des rubiacées, trihu des gardéniacées, que de Candolle a appelée *mussaenda arcuata*.

L'herbe divine ou guérit-vite (*siegesbeckia orientalis* Linn. D. C.) est un puissant dépuratif. Nous considérons cette plante comme un de nos dépuratifs indigènes les plus efficaces.

Nous lisons dans l'ouvrage de M. Louis Bouton (*medicinal plants of Mauritius*) « que le guérit-vite est un puissant dépuratif et entre dans la composition du remède contre le tambave donné par quelques empiriques créoles. Ce remède composé, dit *remède de la bonne femme Olivette*, est préparé avec les plantes suivantes :

Bois de chandelle, bois de sureau, bevilacqua rouge (*hydroctyle asiatica* Linn.), niruri ou curanelli (*phyllanthus niruri* Linn.); herbe de flacq ou guérit-vite, casse-puante, cadoque, langue, (*mussaenda arcuata*, D. C.) et herbe la mare. »

On emploie aussi l'herbe divine ou guérit-vite en décoction pour déterger les ulcères, nettoyer la peau des dartreux, des galeux, etc. et à d'autres usages analogues.

Suivant M. Emile Vinson (*Thèse citée*), le guérit-vite a produit des résultats merveilleux, donné en sirop, en infusion pour combattre le tambave des enfants.

Quand des affections de la peau simulent un commencement de lèpre, on a vu, dit-il, le guérit-vite donné en bain, en boissons, en sirop, et employé exclusivement, produire une guérison certaine.

« Le docteur Auguste Vinson emploie, ajoute M. Emile Vinson, un sirop dont la *siegesbeckia orientalis* fait

la base. Il se compose, en outre, de la morelle (*solanum nigrum*), de pointes d'asperges (*asparagus officinalis*), et des feuilles du dartrier (*cassia alata*.)

Dans la *Notice sur les produits de la Réunion* envoyés à l'Exposition permanente, nous lisons à propos du guérit-vite :

« Le guérit-vite est une des plantes les plus utiles de la Réunion. Employé autrefois par les empiriques seulement, il a fini par occuper une place importante dans la pratique des médecins.

Il est administré à l'intérieur, soit en décoction, soit en poudre, soit en suc simplement extrait des feuilles.

Le guérit-vite est un puissant sudorifique; il entre comme base principale dans la préparation d'un sirop dont M. Ed. Périchon est l'inventeur. Ce sirop guérit : les maladies cutanées de nature dartreuse ou vénérienne, la goutte, même ancienne; le carreau et le *tambave* qui atteignent les enfants;

La syphilis à tous les degrés, avec plus ou moins de promptitude, selon l'intensité du mal, l'âge ou la constitution du malade ;

Le scorbut et généralement toutes les acrétes du sang; Les engorgements des glandes, même à l'état cancéreux.

Absorbé pendant la grossesse, ce sirop agit avec tant de puissance, que des mères qui ne pouvaient, jusque-là, conserver aucun enfant, en ont aujourd'hui d'une constitution et d'une santé parfaites.

Ce sirop dépuratif est administré à doses progressives chez les adultes : on commence par une cuillerée à bouche le matin à jeun, puis on augmente la dose d'une cuillerée tous les quatre ou tous les huit jours, selon la force du sujet et la gravité du mal. Dans les conditions ordinaires ou chez les malades faibles, le maximum de l'absorption ne doit pas dépasser quatre cuillerées par jour, tandis que des personnes plus robustes peuvent arriver à prendre huit cuillerées tous les matins.

Le traitement habituel est de six bouteilles pour les cas simples, et de douze pour les cas graves. On est souvent obligé de recommencer lorsque les affections sont intenses et rebelles; mais alors, il faut au moins un mois d'intervalle entre ces deux traitements, et on commence le second par deux cuillerées au lieu d'une.

La cuillerée à bouche contenant une dose trop forte pour les enfants ; on ne leur donne qu'une cuillerée à café.

Pendant la durée du traitement, le malade prend tous les jours trois tasses à thé d'une décoction d'herbe divine ou guérit vite. A défaut d'herbe divine, on peut employer la sauge parviflora ou toute autre plante sudorifique.

Il est indispensable aussi que la personne soumise à ce traitement se purge tous les huit jours ; mais il faut soigneusement éviter l'usage des purgatifs huileux.

Quant au régime alimentaire, le malade doit s'interdire complètement les acides, les corps gras, le laitage et les spiritueux.

« Le guérit vite, ajoute M. Imhaus, est employé avec beaucoup de succès contre le *tambave*, maladie commune chez les enfants à la Réunion, à Maurice et à Madagascar ; contre les maladies dartreuses ou syphilitiques et contre les affections de la peau qui tendent à dégénérer en lèpre. Appliqué sur les ulcères, soit sous forme de cataplasmes, soit par l'aspersion de son suc, il les dessèche et les cicatrise promptement. Pour les plaies vives et les brûlures, ce remède est populaire à la Réunion. Lorsque l'estomac a besoin de stimulant, l'infusion des fleurs de guérit vite augmente la puissance digestive. Douée en outre des mêmes propriétés que la camomille, cette plante est encore plus efficace. Elle a un goût légèrement âpre et amer. Elle se multiplie à profusion et pendant toute l'année, etc. »

La liane arabique (*clematis mauritiana*), quand elle a été séchée à l'ombre, peut, dit-on, être prise en infusion. Les vieux habitants du pays lui attribuent une grande vertu dépurative. On doit néanmoins se garder d'en conseiller l'emploi, attendu que cette plante absorbée verte est un violent poison.

Les empiriques font encore usage, dans le traitement des maladies vénériennes, de l'écorce de bois de mapou (*andromeda pyrifolia*), de l'écorce de benjoin (*terminalia mauritiana*), et de l'écorce de bois maigre (*nuxia verticillata*).

La liane de poivrier (*piper geniculatum* Swartz) est donnée en infusion comme fortifiante et dépurative. C'est aussi un excellent remède pour le scorbut et les stomatites des jeunes enfants.

Les créoles composent avec les feuilles hachées du

lingue (*mussaenda arcuata* D. C. et *mussaenda stadmanni* D. C.) une tisane excellente à laquelle ils attribuent des vertus anti-dartreuses et anti-vénériennes. On prétend que le suc de cette plante, réduit à l'état de sirop et mêlé à du jus de combavas, guérit les bubons vénériens.

Enfin, le bois jaune (*ochrosia borbonica* Gmelin) dont nous parlerons plus loin comme tonique et anti-périodique, serait encore estimé comme dépuratif et sudorifique.

### Antispasmodiques.

Dans notre Colonie, où tout semble conspirer pour favoriser l'action du système nerveux, où les constitutions sont, en général, nerveuses et irritables, la nature ne pouvait manquer de placer sous la main de l'homme les médicaments propres à combattre non-seulement l'exaltation habituelle des centres nerveux, mais encore les névroses de toute espèce si communes dans notre climat.

Nous ne possédons point un grand nombre de plantes antispasmodiques, mais elles sont toutes douées d'une grande efficacité.

On administre en infusion théiforme, comme antispasmodique, les feuilles de la plupart des espèces du genre *citrus*, parmi lesquelles nous citerons :

1° *Citrus aurantium vulgare*..... — Oranger franc.

et les variétés suivantes :

- |   |                                  |
|---|----------------------------------|
| <i>Citrus aurantium sinense</i> ..        | — Oranger de la Chine.           |
| — — <i>depressum</i>                      | — Oranger à fruits déprimés.     |
| — — <i>balearium</i>                      | — de Majorque.                   |
| — — <i>microcarpa</i> .....               | — à petits fruits de Seychelles. |
| 2° <i>Citrus bigaradia vulgaris</i> ..... | Riss. Bigaradier franc.          |
| — — <i>Salicifolia</i>                    | à feuilles de saule.             |
| — — <i>Sinensis</i> .                     | — de Chine.                      |
| — — <i>Nobilis</i> .                      | — mandarinier.                   |
| — — <i>Vangasay</i> .                     | Bojer — Vangassaille.            |
| 3° <i>Citrus bergamia</i> .               | Riss.                            |
| — — <i>vulgaris</i> .                     | — Bergamotier ordinaire          |
| 4° <i>Citrus pampelmos</i> .              | Riss.                            |

- — *vulgaris*. Riss. — *Pamplemousse ordinaire*
- — *decumanus*. Rumph. *grosse espèce.*
- — *var.* *Chadec.* »

( Richard. — *Catalogue des végétaux.* )

On se sert le plus généralement des feuilles du *citrus aurantium* (*oranger*), et de ses variétés, ainsi que du *bigaradia vangasay* (*vangassaille*), et du *bigaradia nobilis* (*mandarinier*). Les feuilles et les fleurs du bigaradier, du pamplemousse, et du *limonier* ou *citron gâlet* (*citrus medica*, *citrus limonum*, D. C. Riss.) possèdent aussi une vertu antispasmodique.

La poudre et les feuilles d'oranger ont eu une grande célébrité dans le traitement de la danse de Saint-Guy et de l'épilepsie. MM. Trousseau et Pidoux disent les avoir vues réussir dans la toux convulsive; on en a parlé aussi comme très utiles dans les tics douloureux. De nos jours encore, on entend dire que l'usage de ces feuilles ne serait pas sans quelque influence sur la fréquence et l'intensité des attaques d'épilepsie.

Le laurier camphrier, arbre du Japon, (*laurus camphora officinarum*, Bauh.) des branches et des racines duquel on retire le camphre, employé à l'intérieur pour combattre les accidents nerveux qui compliquent les maladies inflammatoires ou les fièvres éruptives, et à l'extérieur comme anti-rhumatismal. Il entre dans la composition du vinaigre des quatre-voleurs. Le peuple le regarde aussi comme un très bon antiseptique. Les feuilles et les tiges du *laurus camphora* servent, ainsi que les feuilles du cannellier, *cinnamomum zeylanicum*, Nees. (*laurus cinnamomum*, Linn.) à préparer des bains aromatiques et sont encore prescrites sous forme de fumigations.

La citronnelle (*cymbopogon schænanthus*, Spreng.) possède des propriétés stimulantes antispasmodiques. L'infusion théiforme des feuilles, qui est fort agréable, et dont le parfum a beaucoup de rapport avec celui de la mélisse et du citron, passe encore pour digestive et sudorifique.

La camomille (*parthenium hysterophorus*, Linn.) appelée encore herbe blanche ou absinthe bâtarde, peut aussi être employée comme antispasmodique. Les fleurs

sont fortement aromatiques ; l'infusion en est à la fois tonique , excitante , antispasmodique , et fébrifuge .

Les feuilles de nos deux espèces de lilas , *melia azadirachta*, Linn. ) et ( *melia sempervirens* Swartz ) , ne sont pas seulement employées pour combattre les coliques des chevaux , ou pour débarrasser les animaux des insectes parasites ; il paraît que dans l'Inde on administre sans inconvénients à l'intérieur l'infusion des feuilles de lilas comme stomachique , et pour combattre les affections nerveuses , principalement l'hystérie .

Les feuilles et les fleurs de mouroungue , ( *moringa pterygosperma* , D. C. ) peuvent être données en pilules dans les affections nerveuses comme l'hystérie , le tétanos . « L'écorce du mouroungue , ( d'après Gossigny , vol. 2 , page 389 ) sert à préparer des pilules antispasmodiques ; on la pile étant verte , et on en donne trois gros à la fois . Le suc exprimé de la racine , mêlé avec quelques grains de poivre en poudre , est donnée par les médecins malabars aux malades atteints de spasmes . Le même suc , mêlé en quantité égale avec celui du gingembre frais , apaise , disent-ils , les douleurs de la goutte ; il faut pour cela en prendre à jeun , trois ou quatre cuillerées à bouche . Ces médecins mêlent ensemble le suc de l'écorce et celui de la racine avec du suc d'ail ; et donnent ce remède aux personnes atteintes du *jouer* , espèce de tétanos , qui crispe les membres , et qui resserre les mâchoires . »

Nous trouvons enfin cultivées , tant au Jardin botanique que dans nos campagnes ou nos jardins , la menthe , la mélisse , la valériane rouge ( *Centranthus ruber* . D. C. )

### Astringents.

Les médicaments les plus précieux d'Europe trouvent dans cette classe leurs similaires ou leurs succédanés . Nos astringents végétaux sont si nombreux et si efficaces , que nous ne pouvons nous empêcher d'admirer cette sollicitude providentielle qui , en plaçant le remède à côté du mal , a fourni à l'habitant des colonies tant de moyens de remédier aux flux séreux , aux accidents hémorrhagiques , aux affections locales enfin qui nécessitent l'emploi des astringents .

La plupart des substances que nous allons énumérer

doivent leurs propriétés astringentes au tannin qu'elles contiennent en plus ou moins grande quantité.

Nous signalerons d'abord les plantes dont les propriétés astringentes, utilisées dans le traitement de la dysenterie, ne cessent de fournir d'excellents résultats, non seulement entre les mains des empiriques, mais encore des praticiens qui les ont expérimentées.

Le Jean-Robert (*euphorbia hypericifolia*, Spreng.) passe dans le pays pour un remède souverain contre le flux de sang. Les empiriques conseillent la décoction de toute la plante en tisane dans la dysenterie, et généralement dans les affections diarrhéiques du tube digestif; elle réussit, en effet, quand la maladie est exempte d'inflammation, à cause de ses propriétés astringentes et un peu narcotiques.

Une autre espèce, le Jean-Bélan (*euphorbia hirta*, Spreng.) paraît être douée des mêmes propriétés que le Jean-Robert.

Les fleurs du grenadier (*punica granatum* Linn.) nommées *balaustes*, et l'écorce du fruit sont employées comme astringentes en médecine humaine et en médecine vétérinaire. L'écorce du fruit est surtout usitée dans les diarrhées chroniques, ou dans la période extrême de la dysenterie. On l'emploie aussi pour remédier à l'abondance du flux menstruel.

Le gouyavier (*psidium pyrifera* et *psidium pommerum* Linn.) On attribue avec raison des propriétés toniques, astringentes, à l'écorce de la racine et aux jeunes feuilles de ces deux espèces de gouyavier; on les emploie assez souvent dans la dysenterie. Le fruit, nommé goyave, qu'on mange cru ou cuit au four, et dont on fait des confitures et des gelées, est un bon astringent, et le suc que l'on en exprime convient dans les diarrhées, les lienteries, les gonorrhées.

Nous avons vu employer, et avons prescrit nous-même bien souvent, avec succès, à toutes les périodes du flux de sang, la décoction des sommités de gouyavier, associée au gros chiendent (*cynodon lineare*), au riz, à la rougette (*euphorbia thymifolia*), au Jean-Robert (*euphorbia hypericifolia*) et à la racine de guillemette (*vinca rosea*.)

On associe aussi parfois les sommités du gouyavier à la guillemette, au riz, et à la polynésie visqueuse ou pissat

dé chien, (*polanisia viscosa*. D. C.) Voici la manière de préparer cette tisane :

Prenez :

Une racine de polynésie visqueuse,

Une id. de rose amère ou guillemette,

Une cuillerée de riz blanc,

Cinq ou six sommités de gouvavier rouge.

Pour deux bouteilles d'eau. Soumettez à la décoction jusqu'à réduction à une bouteille et demie ; c'est la quantité de tisane qui doit être bue par le malade dans les 24 heures.

Outre les deux espèces de gouvavier dont nous venons de parler, on emploie aussi, dans le flux de sang, le *psidium cattleianum*. D. C., gouvavier à fruits rouges, de Chine, naturalisé à la Réunion et assez commun dans les jardins. Ses propriétés sont les mêmes que celles des deux autres.

La racine et l'écorce du bois de cassie ou bois de Surinam (*quassia amara* Linn.) sont vantées comme anti-dyssentériques ; on les emploie souvent aussi comme toniques.

« J'ai vu faire usage à l'Île de France, dit Cossigny, (t. 1. page 63) de la décoction d'un arbre de Madagascar qu'on a nommé simarouba, vu l'analogie de ses propriétés, contre les diarrhées et les flux de sang. Cette décoction est amère et astringente. D'autres personnes vantent la vertu de celle de benjoin, grand arbre indigène aux deux Îles. Celle-ci est moins amère, et je la crois moins efficace. On peut faire concourir l'usage de l'une ou l'autre décoction avec l'usage de l'ipécacuanha, qui est le meilleur remède contre les dyssenteries et les flux de sang ; mais il faut en répéter l'usage deux ou trois jours de suite, et recommencer après un jour d'interruption, si le malade n'est pas guéri. On le fait vomir ; on lui donne, en outre, une décoction faible de simarouba pour tisane, et une autre plus forte pour lavement. J'ai constamment éprouvé, pendant plus de 25 ans, de bons effets de l'usage répété de ce traitement. »

L'écorce du bois de demoiselle, (*kirganelia elegans* Juss.) jointe au bois de chandelle, est souvent employée comme tonique et astringente à la fin des dyssenteries, et pour arrêter le flux de sang et la gonorrhée.

« Le D<sup>r</sup> Sauzier, dit M. Louis Bouton (*ouvrage cité*),

nous a rapporté des cas de dyssenterie accompagnée de douleurs abdominales excessivement aiguës, calmées au bout de peu de temps et comme par enchantement, à l'aide de ce remède. » « Tous les médecins de Maurice, ajoute M. Louis Bouton, reconnaissent aujourd'hui l'efficacité et constatent les bons résultats de ce remède. Selon le Dr Coignet, le bois de demoiselle est un puissant astringent, et peut être employé avec beaucoup d'avantages dans les mêmes cas que ceux dans lesquels on a recours aux astringents, tels que le ratanhia, le cachou, la gomme kino, etc. Il convient mieux dans la diarrhée muqueuse, catarrhale, surtout chronique, que dans la dyssenterie proprement dite, maladie dans laquelle l'ipécacuanha gris et les toniques, tels que le simarouba, etc., lorsqu'il n'y a pas de symptômes inflammatoires, font vraiment merveille. »

Les tiges et les feuilles du bois de chandelle, (*draccena tessellata* Linn. Willd.) mêlées à l'écorce du bois de demoiselle, servent, comme nous venons de le dire, à composer une tisane que l'on administre dans le traitement du flux de sang, ou à la fin des dyssenteries chroniques. Seraient-elles émollientes et purgatives, comme l'assurent quelques personnes, ou n'agiraient-elles pas plutôt comme toniques et astringentes? Les propriétés astringentes du bois de chandelle ne peuvent être contestées, si l'on considère les résultats de l'emploi de cette liliacée dans le traitement des angines couenneuses. La décoction de l'écorce et des sommités du *draccena tessellata*, seule ou associée à la décoction de petit trèfle (*oxalis repens* Thunb.) est prescrite pour gargarisme dans l'angine couenneuse; on y ajoute du miel vert, et de la graine de lin ou du chiendent, quand on veut modérer l'action astringente du gargarisme. En peu de temps, l'angine est modifiée; les escharres de la gorge tombent pour ne plus se reproduire.

L'écorce du bois de lait ou tabernier (*tabernæmontana mauritiana* Poir.) est aussi usitée en décoction légère dans la dyssenterie et la blennorrhagie.

Le mangoustan (*garcinia mangostana* Linn.) est vanté dans toute l'île comme anti-dyssentérique; on le regarde surtout comme un remède souverain pour le flux de sang chronique. La rareté du fruit, que l'on ne se procure que

dans quelques quartiers privilégiés, ne permet pas malheureusement d'avoir recours plus souvent aux propriétés de l'écorce qui est très-astringente.

L'écorce du bois d'Andrèze (*celtis Madagascariensis* Boj.) possède des propriétés astringentes, dont on a su tirer parti dans le traitement du flux de sang. D'après M. Ed. Périchon, ce serait le remède qui aurait jusqu'ici donné les résultats les plus satisfaisants dans le traitement de la dysenterie chronique. Voici, sur le bois d'Andrèze, d'intéressants détails que j'ai trouvés consignés dans la *Notice* de M. Imhaus sur les produits de l'Exposition de 1857.

« Le bois d'Andrèze est depuis long-temps fort estimé à cause de ses propriétés médicinales. On l'emploie de trois manières. Les feuilles servent à composer une tisane astringente, bonne pour les flux de sang de tout genre. Son écorce, d'un goût amer et douée des mêmes propriétés que le bois, est un excellent succédané du quinquina ; mais c'est particulièrement à l'état de charbon qu'on a l'habitude de l'employer.

« De temps immémorial, le charbon d'Andrèze a passé dans le pays pour être très-efficace contre la dysenterie chronique ; cette substance a le mérite d'être très-facile à pulvériser. Non seulement elle possède la propriété désinfectante des autres charbons, mais encore elle conserve dans cet état la qualité astringente de l'écorce. Il faut probablement attribuer ce dernier avantage au mode de préparation qui consiste à détacher l'écorce par morceaux, au fur et à mesure de sa carbonisation et à l'éteindre immédiatement dans l'eau.

« On l'administre ordinairement desséchée et réduite en poudre dans la proportion d'un tiers du liquide qui sert à former la tisane. Selon que la nature du flux de sang exige une boisson rafraîchissante ou astringente, cette tisane se compose en général d'eau de riz et de simarouba, ou bien de chiendent, de la plante dite patte de lézard (*lycopodium virudile*) et de croc de chien, (*smilax enceph.*) L'écorce non calcinée peut remplacer avantageusement le simarouba, dans le cas où une action astringente est nécessaire. La dose habituelle de tisane pour les adultes est de trois bouteilles par 24 heures.

« Des selles où le charbon d'Andrèze est rendu en grumeaux indiquent que le remède produit de bons effets.

« En cas d'atonie du rectum, il convient d'employer, sous forme de lavement, celle de ces deux tisanes qui a des propriétés astringentes, et de l'aciduler légèrement avec du vinaigre.

« Voici les résultats de cette médication :

1° Les selles perdent leur odeur putride ;

2° La coloration même des selles est complètement modifiée ;

3° Les borborygmes se calment ; les flatuosités qui causent aux malades de vives souffrances disparaissent ; enfin, les contractions de l'intestin diminuent. »

Selon quelques créoles, les feuilles de vavangue (*vangueria edulis* Valh. D. C.,) sont bonnes dans la dyssenté-rie, et aussi en bains dans les cas de hernie étranglée.

L'écorce du tamarinier (*tamarindus indica*. Linn), à laquelle on assigne une vertu tonique et astringente, est aussi employée dans le flux de sang.

L'écorce du faux benjoin ou badamier, (*terminalia angustifolia* Jacq.) — *Catappa borbonica* Dupetit-Thours), peut aussi être employée en décoction astringente contre la diarrhée chronique et la dyssenté-rie.

Les feuilles de jamalac (*jambosa malaccensis* D. C.) ont aussi été administrées contre la diarrhée et la dyssen-terie. La décoction des racines est, dit-on vénéneuse ; on attribue de plus à l'écorce de ces mêmes racines des propriétés abortives.

L'écorce du figuier d'affouche ou la fouche (*ficus ru-bra* Lam.) *ficus cordata* Thumb.) possède aussi des propriétés astringentes. M. Louis Bouton assure qu'à Maurice elle est employée dans le traitement du tambave et de la dyssenté-rie.

« Quelques uns de nos empiriques, dit-il, regardent la feuille comme étant le remède par excellence et le seul efficace dans le traitement du tambave. Voici, selon la bonne femme Olivette, la manière de préparer ce remède :

On enlève les feuilles que l'on fait macérer un instant dans l'eau et sécher ensuite au soleil pendant quelques heures. On en prend une pincée, que l'on fait infuser et qui se donne à jeun par petites tasses à la manière du thé. S'il survient des coliques, on donne une infusion faite avec les racines râpées de patte de poule sans piquant. »

La racine, les sommités et l'écorce du bois de lousteau

(*antirrhœa verticillata* Linn.) (*antirrhœa borbonica* Gmelin.) grand arbrisseau de la famille des rubiacées, qui croît dans les forêts et sur les montagnes, sont, suivant A. Duchesne, usitées à Bourbon contre les hémorrhagies. On en fait aussi usage contre le flux de sang et la diarrhée chronique, et pour combattre certaines affections de la vessie. Les feuilles écrasées de bois lousteau, appliquées en cataplasmes, ont la propriété de faire cicatriser rapidement les blessures profondes, et d'arrêter aussi les hémorrhagies.

Suivant M. Louis Bouton (*ouvrage cité*), les Créoles emploient fréquemment, à Maurice, pour arrêter la diarrhée et les flux de sang chroniques, l'écorce du *rhamnus lucidus*, Roxb, arbuste grimpant, armé d'épines recourbées, qui croît aussi à l'Île de la Réunion, et qui est connu dans l'île voisine sous le nom de *bambara*. « Cette écorce est tonique et astringente, dit-il ; on ajoute à la décoction que l'on en fait l'écorce du filao (*casuarina equisetifolia* L. F.) celle-ci d'abord en moins grande quantité pour arriver graduellement à donner égale partie de l'une et de l'autre. Environ un gros de chaque bouilli dans une bouteille et demie d'eau, jusqu'à réduction d'une bouteille. C'est un remède qui a été, à notre connaissance, souvent employé avec succès. »

Les graines et la pulpe du corrossol (*anona muricata* Linn. D. C.) conviennent toutes les fois qu'il y a indication de combattre l'atonie du système digestif. Le fruit sec et non mûr du corrossolier sauvage (*anona reticulata*, D. C.), connu sous le nom de *cœur de bœuf*, sert comme astringent à Saint-Domingue dans les dysenteries.

Les bourgeons, les racines et l'écorce du corrossolier à fruit écailleux, anone, attier (*anona squamosa*. D. C.) passent aussi pour d'excellents astringents.

D'après M. Louis Bouton, le docteur Boileau, de Maurice, aurait employé l'écorce de *thespesia populnea*. Correa, arbre des Indes Orientales, naturalisé à Maurice et à l'Île de la Réunion, comme succédané du simarouha, et s'en serait servi avec succès dans les flux de sang chroniques. Les feuilles de cet arbre, quand on s'en sert après une évacuation, auraient la propriété, dit-on, de guérir les hémorrhoides naissantes. » On connaît à Maurice cet ar-

bre sous les noms divers de Porché, Valou et Maho. Il appartient à la famille des malvacées, tribu des hibiscées.

On attribue aussi des propriétés asiringentes à l'écorce de maho (*dombeya acutangula* Cav.), ainsi qu'aux autres espèces connues sous le nom de bois de maho, et désignées par les termes botaniques de *dombeya angulata* Cav., *dombeya ovata* Cav. D. C., et *dombeya umbellata* Cav. Mais nous ne saurions dire si on en a fait usage dans la dysenterie.

L'écorce du bois de natte (*imbricaria* Gærtn.), dont il existe deux espèces : *imbricaria maxima*. D. C. et *imbricaria petiolaris*. D. C. (à petites feuilles. ), passe pour être fort riche en tannin. L'écorce du manguier (*manqifera indica*) et l'écorce du bois noir (*mimosa lebbek*). qui en contiennent beaucoup aussi, ont, ainsi que celle du bois de natte, des propriétés astringentes qui pourraient peut-être trouver leur application dans le traitement des maladies dont nous venons de nous occuper. La décoction de l'écorce du manguier est employée, à notre connaissance, pour gargarisme dans les angines couenneuses.

Enfin, un remède qui mérite d'être signalé, non seulement à cause de la vogue qu'il a acquise à Saint-Denis, mais encore à cause de sa simplicité et des excellents résultats qu'il a fournis, est le jus d'ayapana qu'on obtient par le broyement des feuilles. Une cuillerée à café de jus d'ayapana, administrée à jeun dans un petit verre de rhum pendant plusieurs jours, composait l'unique traitement auquel étaient soumis, dans beaucoup de maisons, les Cafres nouvellement arrivés de la côte d'Afrique et atteints du séringos. J'ai été moi-même témoin, sans m'en rendre compte, des effets salutaires de ce remède ; aussi ai-je cru, dans l'intérêt de la vérité, ne point devoir taire ce que j'ai observé alors. Dans une affection aussi meurtrière que le séringos, qui déjoue souvent les combinaisons de la science et décime à bord des navires les convois d'immigrants, on peut sans inconvénient avoir recours à cette médication simple et tonique, lorsque la maladie résiste aux autres moyens.

Nous allons maintenant indiquer les autres astringents du pays, qui sont doués d'une grande efficacité, et que

l'on emploie dans le traitement de certaines maladies, telles que les hémorrhagies, la gonorrhée, les angines, etc.

Les noix et les feuilles de cadoc (*guilandina Bonduc*. Lim. — Ait. ), abrisseau sarmenteux, sont employées en décoction, sous forme de tisane, dans la gonorrhée. La graine, qui est amère, est employée dans l'Inde comme tonique et fébrifuge dans les fièvres intermittentes. La feuille elle-même, qui est très-amère, passe pour stomachique, puissant fébrifuge et vermifuge. La pellicule râclée des branches est employée par les empiriques contre la piqûre du poisson armé (pêche-tigre,). Les feuilles de cadoc servent encore à préparer des cataplasmes que l'on applique sur les tumeurs du scrotum.

La poudre des racines du bois de jolicœur, ou bois de merle (*schmidelia integrifolia* D. C. ), sert aussi pour guérir très-prompement la blennorrhagie. On l'administre de la même manière que le poivre de cubèbe.

Le bois amer, ou calac de l'île Bourbon (*carissa xylopicron*. Petit-Th. ), passe pour un souverain remède contre la gonorrhée récente. Cossigny (t. 1, p. 94) s'appuyant sur l'expérience du médecin Pellicot, dit qu'on est guéri au bout de 8 à 10 jours par la tisane de bois amer, si le traitement ne se fait pas attendre. « Si la gonorrhée est ancienne, il faut, avant tout, faire vomir et purger le malade ; ensuite, on le met à l'usage de cette tisane dont la dose est d'une once d'écorce de ce bois, soit verte, soit sèche pour une pinte d'eau. Il doit en boire deux par jour. La décoction est très-amère, et même un peu âcre ; elle est très-apéritive, tonique et vulnéraire. L'ébullition ne doit pas être longue ; 5 à 6 minutes suffisent. Il faut couper l'écorce par petits morceaux. On doit boire cette tisane lorsqu'elle est froide. Je vous certifie, ajoute Pellicot, que j'ai guéri par ce traitement plus de 200 personnes de l'un et l'autre sexe. Si l'on peut faire connaître en France ce remède simple, ce sera un grand bienfait pour l'humanité. »

« La tisane de bois amer, ajoute ce chirurgien, est employée avec succès à l'île de la Réunion par les Nègres Madécasses qui connaissent ses propriétés, toutes les fois qu'ils ont des gonorrhées. Il lui paraît vraisemblable que ce remède opérerait la guérison des écoulements qui ont lieu

par les organes de la génération chez les deux sexes, gonorrhée, fleurs blanches, etc. »

Le bois amer serait encore utile, d'après Cossigny, dans d'autres maladies, par exemple, quand il y a ulcère dans la vessie, ou dans les reins, et peut-être dans l'utérus, par le moyen des injections fréquentes et par l'usage de la tisane. L'écorce en est très-fréquemment employée à Maurice par les Créoles dans les maladies des voies urinaires et les néphrites calculeuses.

Un ancien habitant de Saint-Paul me disait dernièrement que le bois amer passe pour stomachique et vermifuge ; mais qu'il est prudent de n'en user qu'à doses modérées. On a vu, m'assurait-il, des individus devenir fous pour en avoir pris en grande quantité.

Le (*phyllanthus niruri* Lin.), plante originaire des Indes et naturalisée à l'Île de la Réunion, est aussi employé par les Créoles et les Indiens comme astringent dans les écoulemens vénériens.

Le persicaire (*polygonum serratum* Linn.), est un astringent qui a reçu diverses applications. La décoction de la plante est employée en injections pour les écoulemens chroniques chez les deux sexes. On utilise surtout les propriétés astringentes de la racine, qui a une saveur âcre, dans les hémorrhagies passives, la diarrhée et les fièvres intermittentes ; elle agit encore comme tonique dans ces maladies.

J'ai vu bien souvent employer la décoction de persicaire en tisane et en lavement dans le traitement de l'entérite des nouveau-nés ; ce remède m'a paru toujours diminuer les coliques, et modifier la coloration des selles.

« La liane sans feuilles (*sarcostemma mauritiana* Boj.) a des qualités souveraines pour guérir les femmes affectées de pertes de sang. Ce remède s'obtient de la manière suivante : on écrase une poignée de la liane sans feuilles, on la fait bouillir dans deux litres d'eau pendant 15 minutes, et on la tamise ensuite dans un linge. » (Imhaus, *Notice*, etc.)

Le plantain (*plantago major*, Linn.), est journellement employé par les Créoles, soit pour arrêter les crachements de sang, soit encore pour combattre les hémorrhagies utérines. Dans ce dernier cas, l'on a l'habitude d'ajouter à la décoction de la plante du jus de citron-galet.

On la recommande aussi en lotions sur les yeux dans les ophthalmies peu intenses.

La tisane de pistache-marron (*desmodium caespitosum* D. C. ), est d'un fréquent usage dans les hémoptysies ; on y fait quelquefois infuser du safran (*curcuma longa* Rœm.) pour lui donner plus d'efficacité, ou bien encore, on la prescrit édulcorée avec le sirop de grande consoude. La pistache-marron entre dans la composition d'un sirop pectoral, fort estimé par les créoles, à Maurice, dans les bronchites et autres affections des voies aériennes.

À côté du plantin et de la pistache-marron, nous devons naturellement parler du safran (*curcuma longa* Rœm. et *curcuma elata* Roxb). La poudre de safran mêlée à l'eau, est tamisée ; on obtient ainsi la tisane connue sous le nom d'eau de safran, et qui est prescrite pour les crachements de sang (hémoptysie.)

Le suc exprimé des racines du safran et mêlé à du lait, est un excellent remède dans les catarrhes opiniâtres. La racine écrasée et mêlée à du persil et à du sel, est souvent employée en cataplasmes comme un puissant résolutif et appliquée à cet effet sur les contusions et les ecchymoses survenues après une chute ou à la suite de coups.

Les Créoles font encore usage, dans les crachements de sang, du pourpier rouge (*portulaca* Linn.)

Les feuilles de patte de poule (*toddalia aculeata* Pers. et *toddalia nitida* D. C. ) passent pour pectorales et vulnérinaires, ainsi que nous l'avons dit précédemment. La décoction de l'écorce est employée comme dépurative et astringente. La variété de patte de poule connue sous le nom de catafaye, a plus de vertu que les autres. Les Malgaches, lorsqu'ils sont blessés de coups de lance à la guerre, et que leurs entrailles sortent, se servent, dit-on, de cette plante qui les a bientôt guéris! Je transcris cette note, telle qu'elle m'a été communiquée.

La décoction des racines et des jeunes feuilles du framboisier (*rubus rosæfolius* Smith. ), est employée en gargarisme dans les angines simples ou couenneuses ; elle possède des propriétés astringentes très-marquées. On attribue la même vertu à la décoction de trèfle (*oxalis corymbosa* D. C. ) et de petit trèfle (*oxalis repens* Thunb. ) ; aux feuilles de quelques rosacées, de certains rosiers surtout qui servent souvent de base à des gargarismes astringents.

Les fruits mêmes, de cette famille, tels que les coings, les framboisées, possèdent des propriétés astringentes fort remarquables. On compose encore avec les fruits du mûrier (*morus mauritiana* Jacq.), un sirop très-usité dans les maux de gorge.

Avec la décoction des fruits verts du framboisier, de l'écorce du bois d'Andrèze, des sommités du bois de gaulette, (*cupania alternifolia* Pers. D. C.) et des sommités du bois de chandelle, j'ai vu composer, à la Rivière-des-Pluies, un gargarisme excellent pour les angines inflammatoires, et surtout pour les angines couenneuses.

L'écorce et les sommités des feuilles de badamier (*terminalia catappa*. Linn.) *terminalia mauritiana*. Lam) sont astringentes, et employées aux mêmes usages que celles de benjoin. Les feuilles dépourvues de leurs nervures sont appliquées sur la tête, à la manière des feuilles de vigne, dans la migraine, et provoquent une transpiration salutaire.

L'écorce, le bois, les feuilles et la résine qui découle de l'incision de l'arbre sang-dragon (*pterocarpus indicus* Willd.) ont une astringence remarquable. Outre cette espèce, originaire des Indes Orientales, nous possédons deux autres espèces, apportées de Madagascar par M. Richard, savoir : *le pterocarpus emarginatus*, et *le pterocarpus madagascariensis*, qui sont doués des mêmes propriétés que *le pterocarpus indicus*.

L'ambrevade (*cajanus flavus*. D. C. et *cajanus bicolor*), est un de nos astringents les plus employés à l'extérieur. Les feuilles pilées sont fort usitées dans les cas d'hémorrhagie; on les applique, en effet, avec avantage dans les hémorrhagies qui proviennent de coupures, ou qui surviennent avec abondance après certaines opérations chirurgicales. On les emploie encore pour arrêter l'écoulement des piqûres de sangsues.

La réputation de nos astringents indigènes, établie sur leur efficacité incontestable, et surtout par le grand nombre de cures obtenues dans certaines affections locales par des personnes étrangères à l'art de guérir, ne nous permettait pas de nous borner à une énumération succincte. Nous avons donc cru devoir étendre cet aperçu, persuadé que nous sommes que l'emploi de tous ces végétaux a rendu d'immenses services, et peut fournir, entre les mains

des praticiens, de meilleurs résultats, principalement dans le traitement de certaines affections, telles que la dysenterie, les angines et les hémorragies.

### **Sudorifiques.**

Nous pourrions avancer que beaucoup de plantes dont nous avons parlé précédemment sont sudorifiques, quand on prend chaudes leurs infusions ou leurs décoctions, et que la peau est dans des conditions anatomiques et physiologiques qui permettent la sueur. Mais il en est qui, par leurs qualités excitantes, possèdent plus particulièrement une vertu sudorifique, et qui méritent, par conséquent, d'être signalées ici. Ce sont : la capillaire, le benjoin, la citronnelle, l'ayapana, la bourrache, le bois de reinette, le bois jaune, le lingue, la saponaire, le vétivert et la casse-puante.

La capillaire (*adiantum capillus veneris* Linn.) est une petite fougère fort usitée en infusion comme diaphorétique, et succédanée du thé. On l'administre avec efficacité dans la rougeole, la varicelle, toutes les fois enfin que l'on veut provoquer la transpiration.

La décoction de l'écorce de benjoin (*terminalia mauritiana* Lam.), que nous avons déjà citée comme astringente, est aussi employée en boisson, avec un léger mélange de vinaigre, pour provoquer la transpiration. Ce remède vulgaire est surtout appliqué au début de la pleurésie. Pour mieux juguler la pleurésie, et dans le but de provoquer une transpiration abondante, on pratique quelquefois, après l'administration de la décoction de benjoin, des frictions générales sur le corps avec du vinaigre chaud et du sel marin.

Les feuilles et les tiges de citronnelle (*cymbopogon schoenanthus* Spreng.) en infusion théiforme, donnent une boisson fort agréable, excitante et diaphorétique. On en a reconnu des propriétés stimulantes antispasmodiques aux feuilles dont le parfum a beaucoup de rapport avec celui de la mélisse et du citron. L'infusion de citronnelle, qui est tonique, cordiale, peut être prise comme le thé.

Nous possédons une autre espèce d'andropogon qui donne le vétivert, (*anatherum muricatum* P. Beauvais), dont les Indiens prennent l'infusion contre les fièvres et le rhumatisme, comme sudorifique, et même comme boisson d'agrément.

Toutes les parties de l'ayapana (*eupatorium ayapana* Linn.), et principalement les feuilles, peuvent être prises comme sudorifiques.

Nous avons dans le pays, outre la bourrache officinale (*borrago officinalis* Linn.), trois autres espèces qui, de même que la précédente, peuvent être employées comme émollientes, diaphorétiques, et diurétiques, contre les bronchites, rhumatismes, etc. Ce sont : la petite bourrache d'Europe (*echium violaceum* Linn.), et deux espèces de bourrache sauvage : *trichodesma indicum* Rob. Br., et *trichodesma zeylanicum* R.Br.

Le bois de reinette (*dodonæa viscosa* Linn.) et (*dodonæa salicifolia* D. C.) est un sudorifique usité dans le traitement de la goutte et des douleurs rhumatismales. — Le *dodonæa viscosa* est un arbrisseau originaire du nord de Madagascar ; le *dodonæa salicifolia* est un petit arbrisseau, originaire de notre Colonie, auquel on donne plus particulièrement le nom de bois de reinette ; c'est celui que l'on emploie ordinairement comme sudorifique et dépuratif.

Le bois jaune (*ochrosia borbonica* Gmelin) dont nous aurons à nous entretenir plus loin comme tonique et anti-périodique, passe encore dans le pays pour dépuratif et sudorifique.

Les bains aromatisés avec les feuilles du lingue (*muscænda arcuata* D. C.) sont stimulants, sudorifiques, et peuvent être prescrits avec avantage dans les cas de paralysie et de rhumatismes ; on les emploie aussi pour les enfants scrofuleux et débiles.

La casse-puante ou gros indigo sauvage (*cassia occidentalis* Linn.) qui, passe pour dépurative, hystérique et résolutive, est, en outre, douée de propriétés légèrement sudorifiques. On l'emploie à la manière du sureau contre les inflammations érysipélateuses des jambes et contre les enflures, celles des jambes principalement.

Suivant M. le professeur Trousseau, la morelle noire (*solanum nigrum* Linn.), peut, au besoin, servir comme sudorifique, au même titre que la douce-amère (*solanum dulcamara* Linn.)

Enfin, on cultive au Jardin du gouvernement la saponaire d'Europe (*saponaria officinalis* Linn.), dont les sommités fleuries et le suc de la plante servent comme apéritifs et sudorifiques.

Quelques unes des plantes sudorifiques que nous venons de citer sont utiles, non pas seulement en déterminant une plus abondante exhalation cutanée, mais encore en modifiant la nutrition d'une manière lente et générale. Le lingue, la casse-puante ( gros indigo, ) et la salsepareille du pays ou croc de chien ne manifestent pas seulement leur action sur la peau par une plus grande activité de ses fonctions perspiratoires, mais déterminent aussi à sa surface diverses éruptions, et agissent alors comme de véritables dépuratifs.

### Diurétiques.

Nous ne possédons qu'un petit nombre de végétaux qui aient la propriété d'exciter l'activité sécrétoire des reins; mais il faut le reconnaître, il en est quelques-uns doués d'une efficacité réelle, et qui augmentent au plus haut point la sécrétion de l'urine. Dans un pays où l'urine, moins abondante que dans les climats tempérés, est, par conséquent, plus chargée de produits âcres et irritants, où l'usage habituel des aliments salés, des substances stimulantes, des boissons spiritueuses ou des excès vénériens ne manque point d'engendrer des cystites, des néphrites, en un mot, diverses affections de la vessie ou des reins, la nature ne pouvait manquer de se montrer prévoyante à notre égard. Aussi, sommes-nous persuadé qu'en faisant une judicieuse application de nos diurétiques, nos confrères éloignés des eaux de Salazie ne se verront plus aussi souvent dans la nécessité absolue de faire entreprendre à leurs malades un voyage dispendieux et fatigant qui ne peut-être profitable qu'à des convalescents.

La décoction des racines du cocotier (*cocos nucifera* Linn.) est journellement employée dans la classe pauvre comme diurétique. Le suc qui découle de l'incision faite aux fleurs, *le calou*, passe pour efficace contre les néphrites et les affections de la vessie. Cossigny (vol. 3. p. 235) cite une recette indienne propre à guérir la gravelle et à dissoudre la pierre. « On prend du calou frais, dit-il; on y met des grains de coriandre. On laisse fermenter le mélange pendant quelques jours; ensuite, on le fait prendre au malade plusieurs fois dans la journée, pendant 8 ou 10 jours de suite environ. Cette boisson fait rendre au malade une quantité considérable de graviers.

Le pocpoc (*physalis tomentosa* D. C.), est usité dans les maladies des voies urinaires. La décoction de la racine et des tiges est mucilagineuse et diurétique. Nous avons souvent vu employer avec succès dans les cystites chroniques (catarrhes de vessie) une décoction de racines, tiges et fruits de pocpoc et de liane sans feuilles (*sarcostemma mauritiana* Boj.). Cette décoction s'administre à la dose d'un litre par 24 heures. On trouve aussi à l'Île de la Réunion le *physalis flexuosa* Linn., originaire des Indes Orientales, dont la racine est considérée comme désobstruante, diurétique.

Les Créoles se servent beaucoup, à Maurice, comme diurétique des tiges et des feuilles d'une liane, très répandue dans les champs en culture et le long des routes; on la rencontre aussi à l'Île de la Réunion où elle est annuelle. C'est le *cardiospermum halicacabum* Linn., connu à Maurice sous le nom de *poque-poque*, mais plutôt appelé par les botanistes *pois de merveille* ou *cœur des Indes*. La décoction de la racine est, en effet, mucilagineuse, et celle des fruits apéritive.

La décoction des feuilles et des racines de pariétaire piquante (*amaranthus spinosus* Linn.) passe pour diurétique. L'usage de cette plante est beaucoup plus répandu à titre d'émollient, comme nous l'avons indiqué plus haut. Il y aurait peut-être lieu de s'assurer par l'analyse chimique si, comme la pariétaire officinale de France, notre pariétaire piquante contiendrait une certaine quantité de nitrate de potasse qui la rendrait diurétique.

Les racines d'asperge des jardins (*asparagus officinalis* Linn.), sont très usitées comme diurétiques et apéritives. On les emploie en décoction à la dose de 30 à 60 grammes (une à deux onces) pour deux livres d'eau.

Les racines d'asperge sauvage (*asparagus crispus* Lam.), plante commune à l'Île de la Réunion, pourraient aussi être utilisées comme diurétiques.

La verveine, que nous avons citée précédemment comme employée dans le traitement des affections vénériennes, est aussi administrée en boisson dans les néphrites et les affections de la vessie.

Le suc du fruit de l'ananas qui commence à mûrir, (*bromelia ananas* Linn.), est diurétique et très efficace dans la gravelle et les affections de la vessie.

La préle (*equisetum*) est à la fois diurétique et astringente. C'est surtout contre l'accumulation des urines résultant de l'atonie de la vessie que l'on conseille l'usage de la plante sèche en décoction ; mais il faut bien se garder d'employer ce remède, lorsqu'il y a de l'inflammation.

La racine de carotte (*daucus carota* Linn. ), est apéritive et diurétique. Elle a quelque action dans les maladies du foie (contre la jaunisse) et des voies urinaires.

Les feuilles d'ambrevade (*cytisus cajanus* D. O. ), outre leurs propriétés hémostatiques et détersives, sont encore recommandées comme excellent diurétique. Il faut pour cela que les feuilles aient été exposées à la chaleur sur une feuille métallique, à la manière du thé, et qu'on les réduise ensuite en poudre. Dans cet état, on l'administre pour les affections des reins ou de la vessie.

Les racines et les tiges d'une sorte de liseron, (*cisampelos mauritiana*. Petit Th. ) arbrisseau volubile de la famille de Ménispermées, croissant sur les lieux élevés et à l'ombre des forêts, sont considérées comme toniques à cause de leur saveur amère, et employées dans les maladies des voies urinaires et la néphrite calculeuse.

La racine de gingembre (*zinziber officinale* Roxs. ) est aussi administrée comme diurétique.

L'herbe aux papillons (*heliophytum indicum* D. C. ) passe pour un diurétique puissant. On emploie ordinairement en cataplasmes les feuilles écrasées et mêlées à du sel de cuisine.

J'ai souvent vu faire usage, dans les rétentions d'urine, dans la dysurie, de cataplasmes de feuilles écrasées de lilas (*melia azadirachta* Linn D. C. ) que l'on applique sur l'hypogastre. C'est un remède populaire dans lequel on a généralement grande confiance.

Les rasines du persil (*apium petroselinum* Linn. ) sont regardés comme diurétiques et apéritives ; les feuilles sont employées à l'extérieur comme résolutes. On leur attribue une grande efficacité contre les engorgements des mamelles.

D'après M. Louis Bouton, « les tiges de la liane Poilly (*embelia micrantha* Alph. D. C. ) ou (*badula micrantha* D. C. ) sont fort employées parmi les Créoles à Maurice dans le traitement des maladies des voies urinaires, irritations de la vessie, coliques néphrétiques. On nous a cité,

dit-il, des cas d'hydropisie guérie par l'usage de cette plante éminemment douée de propriétés diurétiques. Les feuilles et les racines sont aussi, dit-on, antipleurétiques. »

Nous n'avons pas cru devoir comprendre dans cette classe les végétaux mucilagineux, qui agissent aussi comme diurétiques, lorsque la sécrétion urinaire a été diminuée par une cause irritante locale ou générale. Pour que les diurétiques que nous venons d'énumérer puissent réussir, il faut que les trois conditions suivantes soient réunies : 1° véhicule aqueux abondant ; 2° action convenable de l'appareil digestif et absorption suffisante ; 3° activité modérée des fonctions de la peau.

Comme on le voit par cette énumération succincte, on trouve dans notre Colonie assez de plantes douées de la propriété d'augmenter la sécrétion des reins. Il est facile aux médecins d'apprécier les cas où la médication diurétique est applicable, les conditions qui en favorisent le succès, celles qui en annulent les effets ou la contre-indiquent. Si donc ils pouvaient être pénétrés, par l'expérimentation, de l'efficacité de nos diurétiques, ils rendraient de grands services à la classe pauvre et même à une notable partie de la population qui s'est trouvée jusqu'ici dans l'impossibilité de profiter des eaux de Salazie. Et comme l'air vif de cette localité, surtout pendant les mois d'août et de juillet, ne convient point à toutes les constitutions ni à tous les degrés des maladies, ils pourraient sans doute, en faisant une judicieuse application de nos plantes diurétiques, retenir à la ville leurs malades, en attendant la saison favorable, et leur procurer néanmoins du soulagement.

### **Emménagogues.**

On donne ce nom à tous les moyens thérapeutiques qui provoquent les menstrues. C'est particulièrement dans la classe des excitants et des toniques, et parmi les plus actifs, que nous trouvons nos plantes réputées emménagogues.

Celles qui méritent d'être signalées sont :

Le safran du pays (*curcuma longa* Rœm.). La poudre de la racine, à doses élevées, provoque les menstrues.

L'ananas (*bromelia ananas* Linn.). Le fruit, quand il est jaune et vert, passe pour abortif.

Le bois-puant (*fastidia barbonica* Rœusch.) passe pour

emménagogue. On attribue aux graines une vertu purgative et même vermifuge, tandis que la racine serait diurétique et les feuilles résolutives.

L'écorce du bois de bombarde ou bois de tambour, (*mithridatea tambourissa* Lam.) prise près des racines et soumise à la décoction, est un puissant emménagogue. Une longue expérimentation de ce reinède faite par M. Périchon de Sainte-Marie en a démontré l'infaillible vertu.

L'écorce du bois de bombarde, jointe à de l'écorce de quivi, à des cœurs et à de l'écorce d'avocatier, à de la racine de safran marron (*canna indica* Lin.), et à l'absinthe de Neufchâtel, ramène les menstrues. Voici les proportions du mélange : 32 grammes de chacune des écorces désignées, 64 grammes de safran marron, une petite poignée de cœurs d'avocatier, et 10 feuilles d'absinthe pour 4 bouteilles d'eau qu'on fait réduire à trois. A l'époque du flux menstruel, la malade prend une bouteille par 24 heures pendant trois jours consécutifs. Cette bouteille, partagée en trois doses, se boit très-chaude à 5 ou 6 minutes d'intervalle. La personne soumise à ce traitement, doit avoir les pieds dans un bain chaud et tout le corps bien couvert, à l'exception de la tête, jusqu'à ce que survienne la transpiration.» (Imhaus. *Notice sur les produits de la Réunion.*)

Le gingembre (*zingiber zerumbet* Roxb.). On administre la racine en poudre et en infusion comme emménagogue.

Le vétiver (*anatherum muricatum* Beauv.). La décoction des racines, qui est prise comme sudorifique et même comme boisson d'agrément, passe pour provoquer les menstrues.

Le persicaire (*polygonum serratum* Linn.). La décoction de cette plante, à laquelle on ajoute du jus de safran, paraît être douée de propriétés emménagogues; mais il faut en continuer l'usage pendant un mois entier, à la dose de trois tasses à café par jour.

Le bois de quivi, (*quivisia heterophylla* Cav.) et (*quivisia ovata* Cav.) La décoction de l'écorce de ces deux arbrisseaux a la propriété de faciliter le retour des évacuations périodiques chez les femmes sujettes à la dysménorrhée.

Le jamalac (*jambosa malaccensis* D. C.). L'écorce de la racine est, dit-on, abortive.

La poincillade, connue à l'Île de la Réunion sous le nom d'aigrette, (*poinciana pulcherrima* Linn.). Les fleurs qui se

donnent en infusion contre la toux, les irritations des bronches et la fièvre quarte surtout, servent, ainsi que l'écorce, aux négresses des Antilles, pour se faire avorter, car c'est un emménagogue énergique.

Une espèce du genre gouania, de la famille des rhamnées connue à Bourbon sous le nom de liane de Montbrun, et qu'on emploie comme diurétique dans l'hydropisie, pourrait peut-être, ainsi que la liane *charretier* de Maurice (*gouania tillaeifolia* Lam.), être considérée comme un puissant emménagogue.

Nous trouvons enfin mentionnée dans le catalogue de M. Richard, comme cultivée au Jardin de l'Etat, la rue (*ruta graveolens* Linn.), plante originaire de l'Europe australe. Elle y croît sans exiger beaucoup de soins, et se propage facilement. Comme on le sait, la rue est usitée en médecine, et administrée non seulement comme emménagogue, mais encore comme stimulante, antispasmodique et anthelminthique.

Nous indiquerons enfin l'absinthe officinale (*artemisia absinthium* Linn.) qui est vivace à l'Île de la Réunion; les feuilles et les sommités fleuries sont toniques, stimulantes, et peuvent être prises en infusion pour provoquer les menstrues.

### **Tempérants.**

C'est surtout dans le suc de nos fruits que nous trouvons la propriété de rafraîchir, de tempérer. Chargés presque tous de quelque principe acide, ils deviennent utiles dans toutes les circonstances où l'action des vaisseaux tend à acquiescer de l'exagération. Les fruits acidulés, qui sont si utiles pendant l'époque des chaleurs, conviennent surtout aux individus d'un tempérament sanguin et bilieux; ils garantissent l'économie contre une partie des dangers qu'entraînent avec elle la turgescence et la pléthore, si redoutables dans notre climat. En donnant moins de vigueur, comme l'a dit Virey, ils maintiennent la vie dans une douce et constante médiocrité.

Les diverses variétés de fruits du genre citrus et principalement le citron galet, le citron doux, l'orange, la mandarine, la vangasaille et le pamplemousse, sont on ne peut plus rafraîchissantes.

Le fruit de l'oranger est un aliment délicieux qui sert

souvent à préparer pour les malades une boisson agréable, nommée orangéade, que l'on prescrit avec avantage dans les affections fébriles.

On mange le fruit du pamplemousse, qui est aigre et rafraîchissant. Il sert aussi à faire d'excellentes confitures.

Avec le fruit du citron galet ou du limon, on prépare une boisson rafraîchissante, nommée limonade, et aussi un sirop de limon employé au même usage. On emploie encore ces fruits pour en extraire l'acide citrique qui sert dans les voyages comme rafraîchissant, anti-scorbutique, et pour préparer les limonades sèches.

Qui ne connaît la saveur de la mandarine et de la van-gasaille? Ce sont des tempéraments par excellence qu'on ne saurait trop multiplier dans l'île.

Le litchi (*euphorbia litchi* D. C. Desf.) est administré comme rafraîchissant dans les fièvres bilieuses.

Le jamrose ou jamberosade (*eugenia jambos* Linn.) *jambosa vulgaris* D. C.) est bon dans les maladies inflammatoires et bilieuses, dans la dysenterie.

La carambole (*averrhoa carambola* Linn.) et le bilimbi (*averrhoa bilimbi* Linn.), sont très-acides en raison du bi-oxalate de potasse qu'ils contiennent, et servent à préparer un sirop fort utilement employé dans les hépatites aiguës, les dysenteries, etc. La carambole douce est un fruit rafraîchissant. Le fruit du cérimbéliér (*cicca disticha* Linn.) a les mêmes usages que le bilimbi et la carambole.

L'ananas (*bromelia ananas* Linn.), est un fruit très-rafraîchissant. La limonade faite avec ce fruit est indiquée dans les maladies inflammatoires, bilieuses et adynamiques.

L'évi (*spondias dulcis*. Forst.) - (*spondias cytheroea*. Lamk.) Ce fruit, encore connu sous le nom de pomme de Cythère, est mangé cru ou cuit; on en fait des confitures.

Nous citerons enfin la grenadille (*passiflora mauritiana*. Petit-Th.); la bibasse (*eriobotrya japonica* D. C.); la grenade (*punica granatum* Linn.); le tamarin (*tamarindus indica* Linn.); le melon sucré vert (*cucumis melo* Linn.) etc., etc.

### Vermifuges.

La nature a doté notre pays de plusieurs végétaux ayant la vertu de déterminer l'expulsion des vers intestinaux;

quelques uns jouissent au plus haut degré de cette propriété vermifuge, et pourtant on n'en fait aucun cas. Les Afanchis eux-mêmes, habitués à prendre autrefois le lait de papaye et l'herbe à vers (*semen contra*), préfèrent aujourd'hui avoir recours à la santonine. Quand les Médecins prescrivent le lait de papaye à leurs enfants, ils refusent ce médicament qu'ils regardent comme meurtrier.

Ce qui a fait tomber en défaveur le plus puissant de nos vermifuges, c'est qu'on ignore généralement son mode de préparation. J'ai toujours obtenu d'excellens résultats du lait de papaye dans le traitement des affections vermineuses, si fréquentes à la Réunion, non seulement chez les noirs, mais encore chez les immigrants. Aussi, ai-je cru devoir insister sur ce vermifuge, et appuyer ma manière de voir sur les renseignemens que j'ai puisés dans les auteurs. Ils émanent de sources certaines, et sont de nature à dissiper la prévention qui poursuit chez nous ce médicament.

Le papayer (*carica papaya* Linn.) — *papaya edulis*. Boj.) croît et se produit sans culture dans tous les quartiers de l'île, et donne des fruits presque toute l'année. Le suc lactescent que l'on obtient par des incisions faites aux fruits encore verts du papayer, se nomme *lait de papaye*; c'est le meilleur vermifuge que nous possédions.

Cossigny rapporte comment un hasard heureux a fait découvrir, à l'île de la Réunion, un remède, le plus efficace de tous ceux connus contre les vers; c'est le lait de papayes vertes.

« Une négresse était, dit-il, chargée dans une habitation, du soin d'entretenir la porcherie de son maître. Elle avait des vers depuis longtemps, et avait pris sans succès différens remèdes; elle remarqua que lorsqu'elle donnait aux cochons des papayes vertes, coupées par tranches, pour leur nourriture, ils rendaient ordinairement des vers. Elle essaya d'en manger: elle fut guérie. Des gens de l'art qui eurent connaissance de ce fait, attribuèrent ce succès au lait que contient la papaye verte, et l'expérience justifia leurs conjectures.

« Enfin, dit Cossigny, le lait de papaye est le plus puissant de tous les vermifuges. Quelques personnes le croient corrosif, parce qu'il a occasionné dans le principe des coliques suivies d'érysipèle; mais on a reconnu que la dose

administrée était trop forte. On en a diminué l'activité et le danger, en le mêlant avec de l'eau bouillante. Ce remède peut être administré sans addition et sans inconvénients dans tous les cas et à tous les âges. Pris à grande dose, il peut pourtant occasionner une légère inflammation à l'anus : mais on la dissipe dans un jour ou deux, par le moyen de lotions d'herbes émollientes. Les preuves de la vertu puissante de ce remède sont déjà très-nombreuses, sans qu'il en soit résulté d'accidens, quoiqu'on ait essayé de l'administrer à grande dose.

« M. Joseph Hubert, ajoute-t-il, associé de la Société académique des sciences, habitant de l'île de la Réunion, citoyen aussi recommandable par ses connaissances que par son patriotisme, a donné ce lait à deux enfants de trois ou quatre mois, qui seraient morts, sans l'efficacité de ce remède. Les praticiens de l'île de la Réunion furent d'abord effrayés de l'usage d'une liqueur qui passe pour être très-caustique ; mais s'étant bien convaincus qu'il n'en résultait aucun inconvénient, les plus habiles d'entre eux et les plus prudents ne font aucune difficulté d'en ordonner l'usage, et le pratiquent eux-mêmes à l'égard de leurs enfants. »

Cossigny assure que la décoction des papayes vertes coupées par tranches et celle des racines du papayer sont aussi anthelmintiques. Il en a fait l'essai, et en a obtenu le succès qu'il attendait. « On en fait prendre, dit-il, trois tasses dans la matinée, édulcorées avec du sucre ou du sirop. » Selon le même auteur, les graines de la papaye mûre desséchées et pulvérisées et employées en substance, sont anthelmintiques. Leur décoction et celle des racines n'occasionnent ni nausées, ni maux d'estomac, ni coliques. Elles ont un peu de fateur et ne sont pas purgatives.

On les dit encore bonnes, d'après M. L. Bouton, contre les maladies des reins et pour arrêter les urinemens de sang, (hématurie vesicale), qui précèdent ou accompagnent les néphrites. On recommande de choisir, à cet effet, les racines du papayer mâle ; celles qui sont vieilles, grosses ou ligneuses. On les lave, on les coupe par morceaux, et on les expose au soleil pour les sécher.

Dans l'ouvrage du même auteur (*Medicinal plants of Mauritius*), nous trouvons une formule laissée par feu M. Lemarchand pour l'administration du lait de papaye, for-

nule du reste adoptée et suivie à l'île de la Réunion par les personnes qui emploient ce vermifuge.

« On prend pour une grande personne, d'après cette indication :

Une cuillerée à bouche de lait de papaye.

Une cuillerée dito de miel.

Mélez exactement, et après cela ajoutez trois ou quatre cuillerées d'eau bouillante, et remuez bien le tout. Deux heures après, faites prendre trois cuillerées à bouche d'huile de ricin, avec une cuillerée de vinaigre ou de jus de citron. On peut donner le remède deux jours de suite.

« Pour un enfant, depuis trois ans jusqu'à sept, la moitié de la dose.

« Pour un enfant au-dessous de cet âge, le tiers ou une cuillerée à café.

« S'il survenait des coliques, on donnerait un lavement d'eau sucrée ou de lait sucré. »

Nous remplaçons le miel, qu'on n'a pas toujours sous la main, par trois cuillerées de gros sucre ou cassonade, que l'on mélange intimement avec une cuillerée à bouche de lait de papaye. On délaye ensuite le mélange dans quatre cuillerées à bouche d'eau bouillante, et l'on y ajoute la même quantité de lait. Deux heures après, nous administrons l'huile de ricin pure.

Le lait de papaye doit être employé immédiatement, car les tentatives faites pour le conserver ont été jusqu'à présent inutiles.

M. Ernest Manès a tenté la cristallisation ; il serait à désirer, dit M. Inhaus, que ce moyen nouveau pût réussir mieux que les autres.

Le pourpier (*portulaca oleracea*. D. C. ). La décoction des feuilles et surtout des racines de la variété appelée *pourpier rouge*, passe pour être vermifuge.

Nous conseillons habituellement de faire bouillir le pourpier avec les racines tendres du papayer, et de donner cette décoction comme tisane, en même temps que l'on administre la santoline ou le lait de papaye.

L'ambrosine ou thé du Mexique, (*chenopodium ambrosioides* Linn. ), originaire de l'Amérique et naturalisée à l'île de la Réunion, où on l'appelle *semencine*, *semen contra* ou *herbe à vers*, toute la plante est vermifuge. Elle n'est

guère usitée que dans les campagnes, dans la classe pauvre et parmi les Indiens.

Voici la manière de l'administrer :

Prenez trois cuillerées à bouche du suc de la plante verte et broyée ; mélangez avec partie égale d'huile de ricin délayez ensuite dans une suffisante quantité d'eau bouillante sucrée et aromatisée.

L'ambroisine passe aussi pour stomachique, et elle a été indiquée contre la chorée ou danse de St-Guy. Prise à très haute dose, elle est abortive.

Le grenadier (*punica granatum* Linn. ) l'écorce de la racine est très-fréquemment employée avec succès contre le tœnia.

L'amande renfermée dans les graines de cadoque (*glandina bonduc* Linn. ), est très-amère, et passe pour un excellent anthelminthique.

Le lilas (*melia azadirachta* Linn. D. C. ). L'écorce de la tige et surtout celle de la racine sont employées comme vermifuges. « L'usage de son écorce amère m'a toujours réussi, dit le Dr Chapotin. Je prescrivais, le premier jour l'infusion de deux gros de l'écorce fraîche de la racine qu'il or. faisait ensuite bouillir jusqu'à réduction d'une petite tasse pour le second jour. Trois heures après, l'on donnait l'huile de ricin. A plus haute dose, cette racine irrite l'estomac et les intestins, provoque des vomissements et la diarrhée, qui cèdent facilement aux boissons adoucissantes. ( *Topographie médicale de l'île de France.* )

Le plantain à longues feuilles (*plantago major* ). On extrait le jus, que l'on mélange avec du vinaigre, et l'on fait prendre à l'enfant de trois à cinq gouttes, suivant l'âge.

La racine de rose amère, pervenche ou guillemette (*rosa ca. rosea et alba* Linn. ), infusée dans du vin et prise à jeun est aussi employée dans le même but par les habitants.

Un remède créole peu employé et pourtant doué d'une grande efficacité, consiste à pulvériser 8 à 10 feuilles de mangoste (*momordica balsamina* Linn. ) avec une gousse d'ail et une pincée de sel marin. On laisse infuser à froid le mélange dans un bol d'eau, et on en fait boire une certaine quantité proportionnée à l'âge et à la constitution du malade.

Enfin, on regarde comme anthelminthique le suc exprimé des feuilles, ou une forte décoction des feuilles du mourougue (*moringa pterygosperma* D. C. )

L'efficacité des vermifuges que nous venons de passer en revue est incontestable. Dans les habitations, les Affranchis et les Indiens y ont souvent recours avec avantage, et dans les localités éloignées des pharmacies, les habitants, ayant sous la main d'excellens remèdes, font peu de cas de la santonine, tant ils ont de confiance dans nos vermifuges indigènes.

Ce qui fait généralement donner la préférence à la santonine, c'est qu'elle est insipide. L'extrait de nos principaux vermifuges, obtenu par le moyen de procédés chimiques, et livré sans saveur à la consommation, serait, sans aucun doute, appelé à rivaliser avec la santonine et donnerait d'aussi bon résultats.

### **Emétiques.**

Deux plantes de la famille des asclépiadées nous offrent la propriété de provoquer les vomissements ; ce sont : l'ipéca du pays (*secamone emetica* R. Brown.), petit arbrisseau originaire de l'île de la Réunion, et le *tylophora bojeriana* D. C., ou *cynanchum vomitorium* Lam., arbrisseau volubile de Madagascar. Ce sont, m'a assuré l'honorable M. Richard, les deux espèces qui lui sont toujours demandées.

M. Richard m'en a désigné une troisième, appelée *secamone saligna* D. C. et qui croît naturellement à la Réunion ; elle n'est pas employée.

Les feuilles et les racines de l'ipéca du pays (*secamone emetica*) sont émétiques et expectorantes ; on a utilisé cette dernière propriété de la plante en l'administrant dans les accès d'asthme, pour provoquer l'expulsion des mucosités qui s'amassent dans les bronches. Cette espèce de *secamone* donne la scammonée de l'île Bourbon.

Les racines seules de l'ipéca sauvage (*tylophora Boerhavia*), sont vomitives ; elles remplacent assez avantageusement l'ipécacuanha du Brésil ; on les donne après avoir été pilées à la dose d'un gramme à un gramme et demi. Elles agissent doucement comme émétiques : on s'en sert aussi fréquemment pour combattre les accès d'asthme, d'où sa dénomination *d'asclepias asthmatica* (Linn.)

En raison de ces effets et de l'action tonique qu'il exerce sur les organes digestifs, l'ipéca est devenu à l'île de la Réunion l'un des moyens les plus usités et les plus efficaces dans le traitement de la dysenterie ;

Les feuilles et les racines de nos deux espèces d'ipéca

s'administrent ordinairement en infusion. On fait aussi avec les racines une poudre qu'on administre dans l'eau tiède, ou mieux dans une légère infusion de camomille.

La décoction des sommités et des fleurs du cotonnier (*Gossypium indicum* Lam.) est employée par les mères et les nourrices créoles pour faire vomir les jeunes enfants, lorsque les bronches sont remplies de mucosités. On ajoute ordinairement à cette décoction de l'huile d'olive, du miel et du beurre de cacao. — (Loock vomitif.)

Suivant Cossigny, les feuilles de grenadille (*Passiflora mauritiana* Petit-Th.) sont émétiques, et peuvent être administrées de la même manière que celles de l'ipéca du pays. Il ajoute à ce sujet l'anecdote suivante :

« Une négresse, infirmière d'hôpital à l'Île de la Réunion, ne trouvant plus d'apocyn (*Apocynum scandens*) sur l'habitation où elle demeurait, prit des feuilles de grenadille, liane indigène, les fit bouillir, et en donna la décoction aux malades qu'elle soignait ; ils eurent des vomissements comme s'ils avaient pris celle de l'apocyn. Elle continua long-temps à faire usage de la première, sans qu'on s'en doutât, et toujours avec le même succès. Depuis qu'on a reconnu cette propriété aux feuilles de la grenadille, on les emploie indifféremment, ou celles de l'apocyn rampant, lorsqu'on veut donner un émétique aux malades. » (t 3, p. 333.)

Cossigny dit encore « que les graines entières de pipangayes mûres sont employées pour exciter le vomissement. » J'ai vu les administrer de la manière suivante :

On pulvérise sept à dix graines de pipangayes ; on les délaye ensuite dans un demi-verre d'eau que l'on fait boire tiède.

Dans le chapitre suivant, nous parlerons de plusieurs végétaux qui jouissent de la double propriété de provoquer des vomissements et des évacuations alvines.

### **Purgatifs.**

Il y a lieu de s'étonner, dans un pays où règnent les affections bilieuses, les embarras gastriques et intestinaux, dans un pays où l'on abuse étrangement de la médication purgative, qu'on ait si rarement recours à nos purgatifs indigènes. Une sorte de défaveur semble les poursuivre, de-

puis l'époque où a été introduit dans dans la Colonie, et débité même chez des marchands, le remède de Leroy.

Nous sommes loin de contester l'action purgative de cet élixir; nous l'avons employé trop souvent et avec succès, pour chercher à le bannir de la thérapeutique. Nous pensons seulement que le purgatif Leroy ne peut convenir à tous les tempéraments, ni obéir à toutes les indications; ce n'est pas contre l'emploi rationnel du médicament, mais bien contre l'abus que l'on en fait que nous nous élevons. « Ce remède drastique, dit Bouchardat, peut convenir dans tous les cas où le médecin aura aperçu nettement l'indication des drastiques; mais d'ignorants empiriques en ont tant abusé, que de nombreuses victimes ont succombé par suite de son administration imprudente, et ont discrédité ce purgatif qui quelquefois peut être utile. »

L'action de nos purgatifs indigènes, aussi efficace, ne provoque pas, du moins constamment, ces violentes irritations de la muqueuse intestinale, résultat trop fréquent de l'usage de l'élixir Leroy.

Nos purgatifs végétaux sont en petit nombre, il est vrai; mais leur efficacité n'en est pas moins démontrée, et on peut y avoir recours avec avantage, dans les différents cas où la médication purgative est indiquée.

La liane-cochon (*ipomœa angulata* Lam.) est employée, suivant M. Lépervanche Mézière, avec le plus grand succès comme purgative. « Après avoir, dit M. Louis Bouton, écrasé la tige dans un mortier, on la laisse infuser. Dans ce dernier cas, le breuvage doit être pris dès qu'il est refroidi. Une petite poignée de tiges triturées pour deux fasses de liquide: telle est ordinairement la dose employée à Bourbon. »

La belle de nuit (*mirabilis jalapa* Linn.). Cette plante porte encore le nom de faux jalap. Les racines anciennes et bien mûres peuvent être administrées comme purgatives, de la même manière que le vrai jalap (*convolvulus officinalis*.)

Le ricin ou tantan, (*ricinus communis* Linn.), plante originaire des Indes orientales, commune dans les habitations. On retire des graines de cette euphorbiacée l'huile de ricin si souvent employée comme purgatif. Il existe une variété de ricin connue sous le nom de *ricinus rutilans* (tan-

tan rouge). qui jouit des mêmes propriétés que le *ricinus communis*.

Le nil ou l'étoile du matin (*convolvulus nil* Linn.), *ipomœa bicolor* Lamk.), plante commune dans les jardins et donnant des fleurs variées de bleu, de blanc, etc., est un purgatif fort employé dans l'Inde. On administre à la dose d'un à deux grammes dans un véhicule quelconque la poudre des graines grillées et torrifiées.

Le tamarinier (*tamarindus indica* Linn.) La pulpe est légèrement purgative, à la dose de 60 à 120 grammes.

Mêlée à du sucre, elle sert à faire une limonade rafraîchissante et légèrement laxative que l'on peut employer avec avantage dans les fièvres bilieuse et typhoïde, dans les embarras gastriques et intestinaux, dans les maladies, enfin, où sont indiqués les acidules et les purgatifs légers.

Le giraumon (*cucurbita pepo* Linn.) Les graines pilées et écrasées constituent un excellent purgatif. Le Dr Chaptin de l'île Maurice le conseillait pour expulser le tœnia.

Le calebassier à longues feuilles ou calebassier des Antilles (*crescentia cujete* Linn.) Le suc exprimé de la pulpe est purgatif.

La papangaye ou pipangaye (*luffa acutangula*, D. C.) Les graines ont la propriété de provoquer des vomissements et des évacuations lorsqu'on les mange mûres et crues. Il faut avoir soin de les éplucher. La dose ordinaire est quinze à vingt.

Avec les graines de pipangayes, pulvérisées, au nombre de 30 à 40, et délayées dans une bouteille d'eau tiède, on compose encore un lavement purgatif dont l'action se rapproche des drastiques.

Le Bancoulier (*aleurites triloba* Forst.) La noix se mange écorcée et privée de son embryon. L'huile qu'on en retire passe, suivant quelques auteurs, pour très-purgative.

L'aloës (*aloë* Tourn.) abonde dans tous les quartiers de l'île; le catalogue de M. Richard, Botaniste, en signale onze espèces, dont une *l'aloë purpurea*. Lam. ou *hematophyllum*. Sp. Willd. est originaire de l'île de la Réunion. Presque toutes ces espèces existent au jardin de l'Etat, et pourraient être répandues dans l'île. On pourrait retirer des feuilles un suc concret qui serait employé comme pur-

tif et vermifuge, au même titre que les espèces d'aloës  
qu'on fait usage en médecine.

D'après Cossigny, (vol. 2. p. 309) : « La décoction des  
feuilles du mouroungue (*moringa pterigosperma* D. C.)  
est laxative, lorsqu'elle est faible, et purgative lorsqu'elle  
est plus forte, et qu'on la prend à grandes doses, répétées  
deux ou trois fois dans la matinée; c'est un bon mino-  
ratif.

Le pignon d'Inde (*jatropha curcas* Linn. Ad. Juss.);  
ses semences sont analogues à celles du croton tiglium et  
du ricin; l'amande est plus âcre et plus purgative que celle  
de ricin, mais moins âcre et moins active que celle de  
croton. L'huile qu'on obtient de ces semences, et dont on  
se sert dans les campagnes pour l'éclairage, est pourtant  
douée de propriétés purgatives. Cette huile, quant à l'ac-  
tivité, tient le milieu entre celle du croton tiglium et celle  
de l'épurge. Elle est rarement employée en médecine, et  
c'est à tort, suivant M. le Professeur Trousseau, puisqu'on  
s'en sert presque avec autant d'avantages que de l'huile de  
croton.

Cette huile est employée pour résoudre les tumeurs et  
frotter les membres contractés, afin de leur donner de la  
souplesse et de l'extension. On s'en sert aussi dans les hy-  
dropisies, en frictions sur l'abdomen.

On emploie ordinairement l'huile de pignons d'Inde à  
l'intérieur, à la dose d'une cuillerée à café, dans les affec-  
tions où l'on veut provoquer de nombreuses évacuations  
alvines, comme dans les hydropisies. A cette dose elle ne  
porte son action que sur la muqueuse intestinale. A plus  
haute dose elle détermine en outre des vomissemens.

Cossigny (*ouvrage déjà cité*) parle d'un homme qu'il  
avait à son service, et qui, toutes les fois qu'il se sentait le  
besoin d'être purgé, avalait quatre amandes entières et  
mûres de pignon d'Inde.

Poiret rapporte qu'on a trouvé dans les notes manuscri-  
tes laissées par Commerson qu'à l'île Bourbon on arrête  
les accidents occasionnés par les graines de pignon d'Inde,  
et particulièrement les vomissemens immodérés qui en sont  
la conséquence, en se plongeant dans l'eau jusqu'au cou.  
On dit encore, ajoute-t-il, qu'on peut y remédier en bu-  
vant du chocolat ou de l'eau sucrée et du jus de citron.

L'huile de pignon d'Inde, en raison de ses effets, peut donc être considérée comme éméto-cathartique.

A côté du pignon d'Inde, nous citerons le croton tiglium. Linn.; petit arbre originaire des Iles Moluques, et qui réussit parfaitement à l'I e de la Réunion. La graine, nommée graine de Tilly ou petit pignon d'Inde, est très-vénéneuse. Elle est employée comme purgative, et on en tire une huile dite huile de croton, qui est à petite dose vomitive et purgative ; une goutte dans une tasse de bouillon suffit pour purger vivement. C'est un irritant très-énergique qui demande la plus grande circonspection dans son emploi ; mais c'est aussi un purgatif précieux par sa grande énergie toutes les fois qu'il faut obtenir une dérivation puissante sur le canal intestinal. L'huile de croton tiglium est, comme on le sait, spécifique de la colique de plomb ; elle est très-utile dans la céphalalgie opiniâtre, dans la lypémanie, dans certaines hydropisies passives, etc ; en un mot, toutes les fois qu'on ne craint pas d'irriter la muqueuse intestinale. La racine a aussi la propriété de purger violemment.

On emploie encore l'huile de croton en frictions sur l'abdomen à la dose de 6 gouttes comme purgatif. Elle est encore employée, comme moyen révulsif, pour produire une éruption vésiculeuse à la surface de la peau. La personne qui fait ces frictions doit avoir le soin de se couvrir la main d'un gant en peau, et ne pas laisser son visage au dessus de la partie qu'elle frictionne.

M. Alfred Toulorge, Pharmacien, a planté dans son jardin le croton tiglium ; il en a obtenu des graines qui ont servi à M. Henri Héry à préparer une huile de première qualité, limpide, et qui m'a paru supérieure à celle qui nous vient du dehors.

Le bois puant (*faetidia borbonica* Rœusch.). Les graines passent aussi pour purgatives.

Les fleurs du caneficier (*cassia fistula* Linn.) sont, dit-on, laxatives. On peut préparer, suivant Dazille, avec ces fleurs un sirop aussi bon que ceux de pêcher et de roses pâles.

La pulpe de cassia fistula est aussi légèrement laxative. Elle s'emploie d'ailleurs de la même manière et dans les mêmes circonstances que la pulpe de tamarin.

Suivant Cossigny, l'usage des fleurs du Cassier, prises

en décoction, est un très-bon minoratif. On prépare en outre avec les fleurs un sirop qui est purgatif.

La margoze (*momordica balsamina*. Linn. D. C.). Les feuilles sont purgatives; le fruit, quand il est mûr, serait, à ce qu'il paraît, un poison dangereux. Nous avons pourtant vu des enfants en manger sans accidents.

Les feuilles et les fleurs du pêcher (*persica vulgaris*. Tourn.) ont une action légèrement purgative et vermifuge. On doit les employer sèches; la propriété purgative est moins énergique à poids égal, quand les feuilles sont fraîches. La dose des feuilles et des fleurs est à peu près, selon M. Trousseau, de 15 ou 30 grammes par 250 grammes d'eau.

« En faisant une décoction très-chargée que l'on épaissit avec du sucre, on a un médicament employé dans les pharmacies sous le nom de sirop de fleurs de pêcher. On le donne à la dose de 30 à 60 grammes. Il est très-légèrement purgatif. On l'emploie surtout pour édulcorer les infusions anthelminthiques que l'on fait prendre aux enfants. » (Trousseau. *Thérapeutique*).

Les feuilles pilées et mélangées d'eau de la liane de Salam forment un puissant purgatif qui opère sans causer aucune irritation; mais le goût en est désagréable.

Les graines et les racines de la violette des jardins (*viola odorata*.) sont purgatives et émétiques. On fait avec les fleurs un sirop légèrement laxatif que l'on administre aux jeunes Enfants.

Nous avons enfin, parmi les produits de nos Végétaux; le Miel, la Cassonade et la Mélasse qui peuvent être rangés parmi les laxatifs doux.— Le Miel se donne par la bouche, à la dose de 60 à 100 grammes par jour, comme moyen d'édulcoration des tisanes, dans le but de tenir le ventre libre. On l'administre aussi, ainsi que la Cassonade et la Mélasse, en lavements, à la dose de 30 à 120 grammes dissous dans l'eau. Ces lavements, suivant MM. Trousseau et Pidoux, sollicitent assez énergiquement la contraction du gros intestin, et sont employés avec avantage pour combattre les constipations opiniâtres.

## Sialagogues.

Nos Sialagogues n'agissent pas tous de la même manière. Les uns stimulent vivement, mais très-superficiellement la membrane muqueuse de la bouche. Les autres, au contraire, excitent très-vivement la sécrétion des glandes salivaires, sans posséder d'ailleurs aucunes propriétés irritantes topiques, sans déterminer aucune irritation de la muqueuse buccale.

Nos végétaux auxquels on attribue la propriété d'exciter la salivation sont :

Le poivre long ou gros piment (*capsicum annuum* Linn.); le piment caraïbe (*capsicum baccatum* Linn.); le piment enragé (*capsicum microcarpum* D. C.); le piment rouge (*capsicum frutescens* Linn.) Ces diverses espèces, et sur tout le petit piment, ou piment enragé, condiment indispensable dans les climats chauds, sont employées de diverses manières. On les emploie comme assaisonnement on en met dans les achards; les baies sèches, coupées par tranches, ou mieux réduites en poudre, remplacent très-bien le poivre. On en fait encore usage dans les odontalgies. Ce sont des sialagogues par excellence.

La racine de gingembre (*zingiber officinale* Roxb.) mâchée, excite considérablement la salivation.

Le betel (*piper betle* Linn.). Les feuilles mêlées dans la proportion d'un quart à de la chaux éteinte, au tabac et à la noix d'arec, sont employées par les Indiens de Madras et de Bombay comme masticatoires et digestifs.

Le clou de girofle (*caryophyllus aromaticus* Linn.), maintenu dans la bouche sous forme de nouet, excite la salivation, et peut servir à composer des mastigadours. Il est encore employé en médecine comme tonique, excitant et stomachique, ainsi que nous l'avons dit plus haut. (*Voyez excitants.*)

Les fleurs du cresson de l'île de France ou acmella (*spilanthus acmella* Linn.); *acmella mauritiana*. Rich.), sont usitées aux Indes comme masticatoires. La plante vient naturellement à l'île de la Réunion dans les lieux frais, élevés et ombragés. Je l'ai trouvée dans les hauts de Saint-Leu, au Portail et à la Ravine du Trou, ainsi qu'au Bois de Nèfles à Saint-Denis.

Suivant M. Louis Bouton (*ouvrage cité*), l'*Acmella* serait considéré à Maurice comme diurétique, et on en ferait un grand usage dans les maladies des voies urinaires, les néphrites, l'hydropisie. Il aurait été lui-même guéri d'une néphrite, en prenant l'*acmella* en infusion à la manière du thé, pendant plusieurs mois.

Les racines du chrysanthème des Indes ou Saint-André (*pyrethrum indicum* Cass. D. C.) n'auraient-elles pas aussi la propriété d'exciter la salivation? A cette question qui m'a été posée, je puis répondre affirmativement.

Le tabac (*nicotiana tabacum* Linn.) est, enfin, un puissant sialagogue, et un irritant de la muqueuse buccale et des glandes salivaires, quand il est fumé et chiqué sans modération.

### Détersifs.

Nous ne comprendrons pas seulement dans cette classe de médicaments les plantes qui sont employées pour nettoyer les plaies et les ulcères, nous mentionnerons aussi nos végétaux qui passent pour topiques stimulants et qui ont la vertu de raviver les surfaces suppurantes relâchées et blafardes, de favoriser la séparation des matières qui les recouvrent, et de déterminer dans les chairs une excitation favorable à la cicatrisation des plaies.

En premier lieu, nous parlerons de l'herbe divine ou guérit-vite (*siegesbeckia orientalis* Linn.) que nous avons déjà signalée comme un puissant dépuratif. C'est un excellent vulnéraire; la décoction de la plante sert à déterger les ulcères, à nettoyer la peau des dartreux, des galeux, etc; les feuilles de la plante verte et le jus des mêmes feuilles sont appliqués sur les ulcères atoniques, phagédéniques, dont on veut modifier la surface ou favoriser la cicatrisation.

Cossigny nous donne à ce sujet d'excellents renseignements. « On emploie, dit-il, les feuilles de l'herbe divine vertes ou sèches. On les exprime lorsqu'elles sont vertes, après les avoir pilées, et on en applique le suc sur les plaies; ou bien on se sert de leur décoction, soit vertes, soit sèches; ou bien on met en poudre les feuilles sèches, et on en saupoudre les plaies, en l'arrosant avec la décoction des mêmes feuilles. »

Cossigny assure que le citoyen Joseph Hubert, de l'île

de la Réunion, qui reconnaissait aussi les vertus de l'herbe divine, prétendait qu'elle guérit très-bien les vieux ulcères, mais que l'humeur répercutée cause alors beaucoup de maux, si l'on ne prend pas la précaution de l'évacuer par les purgatifs. ( Cossigny, t. 1. p. 35, 36. *Moyens d'amélioration des colonies.* )

« Ce qui rend cette plante précieuse, ajoute le même auteur, c'est qu'elle est admirable contre la gangrène, suivant le rapport de plusieurs personnes dignes de foi, entre autres du chirurgien Pellicot qui exerçait la médecine à l'île de France, et qui lui écrivait à ce sujet :

« L'herbe de Flacq ( herbe divine ) est un puissant remède contre la gangrène: je l'emploie journellement; je fais piler cette plante; j'en extrais le suc, dont j'imbibe un plumasseau bien mollet, et je l'applique sur la plaie ou l'ulcère. Je fais bouillir le marc dans de l'eau pour en laver la plaie avant le pansement. J'ai guéri une grande quantité de personnes avec le suc de cette plante. »

D'après Cossigny encore, « on déterge les ulcères avec une forte décoction des feuilles, de l'écorce et des racines du mouroungue. Le suc des racines, mêlé avec une égale quantité de suc de curcuma ( safran des Indes ) est antiseptique et bon contre la gangrène.

Les feuilles de diverses espèces de bananier (*musa* Linn.) passent pour antiseptiques. Elles conviennent, dit-on, à la guérison des vieux ulcères et de la pourriture d'hôpital. On se sert assez généralement des feuilles de bananier ou de celles de belle-de-nuit (*mirabilis jalapa* Linn.) pour le pansement des vésicatoires.

L'ayapana (*eupatorium ayapana* Linn.) paraît aussi doué de propriétés détersives. Les feuilles écrasées et macérées dans le miel et le vin forment un excellent topique pour les blessures graves, les contusions, etc.

Les feuilles d'une espèce de cassia, arbrisseau de Java, appelé casse de Java, ou 4 épingles (*cassia rumphiana* D. C.) sont estimées comme détersives; on les dit aussi herpétiques. Cette plante, naturalisée, est cultivée au Jardin Botanique de Saint-Denis.

On fait avec les fleurs et peut-être avec toutes les parties de la *cassia rumphiana* un onguent que l'on dit être bon contre les dartres. « Rumph, dit M. Louis Bouton, assure

que les Malais se servent de cette plante pour guérir les dartres. La préparation consiste à prendre des feuilles que l'on porphyrise et dont on fait avec un mélange d'eau une pâte que l'on étend sur la dartre. On fait à Maurice avec les feuilles une décoction que l'on emploie en fomentation dans toutes les éruptions de la peau. On s'en sert aussi intérieurement comme dépuratif; la dose est de deux onces de feuilles séchées à l'ombre par bouteille. » (*médicinal plants.*)

Les feuilles bouillies d'ambrevate (*cajanus flavus* et *cajanus bicolor* D. C.) sont très-bonnes pour les plaies. La lessive des cendres du bois sert pour nettoyer les ulcères. On prétend que les Nègres de Guinée répandent la poudre des graines sur les endroits du corps où ils ont eu récemment des pustules.

Le tacamahaca (*calophyllum tacamahacu* Will.), dont l'espèce *calophyllum spurium* D. C. est originaire de l'île de la Réunion, fournit une résine qui, mêlée à un jaune d'œuf frais, forme un excellent onguent pour les plaies.

Un ancien habitant de Saint-Paul, M. Duquesne, a composé des bougies avec un mélange de résine de tacamahaca, de résine de térébenthine et de cire jaune. Après sa mort, M. Mahot, son gendre, a continué d'en faire, d'après le même procédé. J'ai employé ces bougies dans les rétrécissements du canal de l'urèthre, de la même manière que celles en gomme élastique ou en gutta perea. Elles ont l'avantage d'agir favorablement sur la muqueuse uréthrale en opérant la guérison des plaies du canal, et en tarissant l'écoulement qui en est la suite.

Le baume de l'île Plate (*psiadia glutinosa* Jacq.) est aussi employé comme vulnéraire. Nous ne pouvons mieux faire, pour démontrer la vertu de cette plante, que de rapporter ce qu'en dit M. Louis Bouton dans son excellent ouvrage.

« Les résultats que l'on assure avoir obtenus de cette plante dans le traitement de plaies, de blessures et d'ulcères de mauvaise nature tiennent du prodige, et si les faits ne nous avaient pas été rapportés par des personnes dignes de foi, à peine aurions-nous osé en faire mention ici.

« On nous a parlé d'anthrax, dont la marche gangréneuse avait été enrayée par l'application des feuilles macérées du

baume de l'île Plate; de chairs frappées de mort qui avaient été régénérées par le même remède. On nous a cité des cas d'ulcères cancéreux du sein, on nous a nommé les personnes et d'autres encore qui avaient été atteintes de maladies du même genre, que l'emploi du baume en cataplasmes a également guéries. Faut-il encore, après cela, douter de l'efficacité de cette plante; et ne peut-on en toute confiance en recommander l'emploi à ceux qui vivent éloignés des secours médicaux, aux malades sans espoir de guérison? »

Le baume de l'île Plate est surtout usité, à l'île de la Réunion, comme pectoral. Nous avons souvent vu administrer la décoction des feuilles, édulcorée avec le sirop de gomme; elle nous a toujours paru calmer la toux.

Le kirganelle, ou bois de demoiselle (*kirganellia elegans* Juss.) petit arbrisseau du pays, jouit de propriétés détersives incontestables. J'ai vu saupoudrer d'anciennes plaies, blafardes et à cicatrisation lente, avec le bois de demoiselle râpé, et en peu de jours la surface de l'ulcère, modifiée, marchait rapidement à la cicatrisation.

Outre l'espèce précédente, nous possédons dans le pays le kirganellia dumetosa Spreng. petit arbre, originaire de Madagascar, qui peut-être affecté aux mêmes usages.

L'infusion de la racine de vétivert (*anatherum muricatum* Beauv.) est considérée comme fort détersive.

Les feuilles de fleurs jaunes, (*hypericum lanceolatum* Linn.) réduites en cendres, guérissent les plaies de mauvaise nature et les dartres.

Cossigny parle de blessures graves qu'il a guéries en se servant des sommités de la tige de millepertuis (*hypericum chinense* Linn.), sous arbrisseau originaire de Chine, et très répandu dans les jardins où il fleurit une partie de l'année. On pile ces sommités avec les feuilles et les fleurs; on les place ensuite dans un vase sur le feu, on y ajoute un peu de vin, et on applique ce marc tiède sur les plaies récentes, les blessures, etc. Les fleurs de cette plante, macérées dans de l'huile d'olive et exposées au soleil pendant six semaines, auraient la propriété, suivant le même auteur, de soulager les douleurs rhumatismales.

Nous citerons encore le jus de citron galet (*citrus medica* D. C.) qui est employé comme antiseptique; on en imbibe



des plumasseaux de charpie qui sont ensuite appliqués sur les plaies gangréneuses.

Enfin, nous signalons l'extrait dessicatif de M. Périchon, composé avec des plantes et des écorces d'arbres de l'île de la Réunion. Cet extrait, très renommé, et employé depuis plus de 40 ans comme détersif, a fourni, dit-on, d'excellents résultats.

Voici, d'après les indications de M. Périchon lui-même, les applications diverses que peut recevoir cet extrait :

« 1° On en prend d'une quantité égale au volume d'une noisette et délayée dans un verre d'eau, pour laver soir et matin les plaies fongueuses ;

Pour injecter l'urèthre dans les gonorrhées anciennes ou récentes ;

Pour injecter le vagin et le col de la matrice affectés de plaies cancéreuses ;

Pour gargariser fréquemment la gorge dans les angines couenneuses ;

Pour laver les dartres vives ou farineuses ;

Enfin, pour imbiber la charpie dont on couvre les plaies résultant de brûlures, charpie qu'il faut avoir soin d'humecter constamment avec cette dissolution.

« 2° Employé à l'état pur, l'extrait dessicatif est étendu sur un linge ou sur une peau fine dont on couvre les ulcères, les plaies fongueuses et les dartres.

Pour les escarres de la gorge, l'application se fait au moyen d'un faubert.

Pour les furoncles charbonneux, les chancres et généralement toutes les préparations vénériennes ou dartreuses, une simple couche de l'extrait suffit.

« 3° On fait avec cet extrait dessicatif, en le mélangeant à froid de cérat, une pommade qui sert à panser les plaies détergées par l'emploi de l'extrait pur. Cette même pommade s'emploie en frictions pour raffermir les tissus et sécher la gale, la grattelle et autres maladies de l'épiderme. La préparation de cet extrait exige beaucoup de soins, et il entre dans sa composition un certain nombre de plantes. »

Cette préparation, composée avec des plantes essentiellement astringentes, a été l'objet d'un rapport de la part de la Commission de santé. Elle a été cédée à M. A. Toulou-

ge, pharmacien, qui prépare aujourd'hui le sirop dépuratif et l'extrait dessicatif de M. Edouard Périchon.

TONIQUES. — NÉVROSTHÉNIQUES. — FORTIFIANTS. —

TONIQUES EN GÉNÉRAL.

Pour lutter contre l'action énerveante du climat, réparer les débilités de toutes sortes, et soutenir les constitutions lymphatiques si nombreuses à l'île de la Réunion; nous possédons d'excellentes plantes médicinales, douées de la propriété de rendre la tonicité aux tissus, d'imprimer à l'économie de la résistance vitale, et d'y rétablir les synergies.

Nous ne craignons pas de trop nous avancer en attribuant à certains végétaux que nous comprendrons dans cette classe des propriétés qui ne laissent rien à désirer. De tout temps nos toniques ont joui d'une grande vogue, et la médecine y a toujours eu recours avec avantage.

L'écorce du bois jaune (*ochrosia Borbonica* Gmelin.) est employée, macérée dans l'eau froide; elle se prend comme stomachique pour combattre les débilités de l'estomac; on la prescrit avec avantage aux femmes chlorotiques. C'est un tonique qu'on emploie aussi contre les crampes d'estomac, en faisant infuser un morceau de la longueur de l'index dans un litre de vieux rhum ou de cognac. On prend ordinairement avant le repas un petit verre de cette préparation.

La décoction d'écorce de bois jaune et de sommités d'ambaville (*senecio ambavilla* Pers.) est regardée, dans la partie sous le vent de l'île, comme souveraine dans le traitement du *Tumbave*. La nommée Zénade, empirique du quartier Saint-Leu, qui s'est acquis une certaine renommée dans le traitement de cette maladie, m'a déclaré qu'elle se servait de la décoction de ces plantes en tisane, en lavement et en bain. J'ai eu depuis lors l'occasion d'administrer ce remède à de jeunes enfants débiles, chez lesquels une alimentation précoce ou de mauvaise nature avait déterminé une entérite devenue chronique, et dans quelques cas où existait l'engorgement des ganglions mésentériques. Je dois l'avouer, j'ai été étonné de l'amélioration rapide survenue dans l'état de mes jeunes malades. Ceux chez lesquels la médication avait été prescrite dès le début ont obtenu leur guérison en peu de temps.

Selon du Petit-Thouars, le bois amer ou calac de l'Île Bourbon (*Carissa xylopicron* Petit-Th.) a une saveur amère qu'il communique à l'eau par infusion et que l'on regarde comme très-stomachique. « Quelques personnes, dit-il, en ont fait faire des gobelets dans lesquels on laisse séjourner du vin ; il acquiert par ce moyen une amertume très-prononcée. » On recommande l'infusion de bois amer dans les cas d'atonie de l'estomac ; on la prescrit avec avantage aux femmes chez lesquelles l'abus des condiments a fait naître la langueur des fonctions digestives, ou qui ont éprouvé des gastralgies, aux jeunes personnes chlorotiques, et en général aux convalescents privés d'appétit ou épuisés par la maladie.

Le fruit vert de la margoze (*momordica balsamina* Linn. D. C.) est aussi prescrit comme amer et tonique dans les débilités de l'estomac.

L'écorce du bois de poivre (*Fagara heterophylla* Lam. — *Zanthoxylum heterophyllum* D. C.) est employée en décoction et en poudre comme stomachique, tonique et succédanée du quinquina.

D'après M. L. Bouton, « les feuilles, et les tiges de cet arbrisseau, réduites en poudre, sont employées dans le traitement du tumbave par un créole de l'Île Maurice, et produisent en peu de temps de merveilleux effets sur les enfants atteints de cette affection, et sur les femmes dont le lait de mauvaise nature est nuisible à la santé de leurs nourrissons, et qui de jaune qu'il était, devient blanc et clair après l'usage de ce médicament. »

Prises en infusion les fleurs de la camomille du Pays (*Parthenium hysterophorum* D. C.) ont une vertu tonique et excitante. Elles sont aussi, comme nous l'avons déjà dit, fortement aromatiques, et servent d'antispasmodique et de fébrifuge.

L'arbrisseau, connu sous le nom de Fleurs jaunes (*hypericum lanceolatum* Lam.), est non seulement doué d'une grande vertu dépurative, mais passe encore pour tonique et très stimulant. La tisane ou le sirop et même les bains faits avec les feuilles de l'*hypericum lanceolatum* produisent d'excellents effets chez les individus épuisés par des maladies chroniques ou par la syphilis, chez les femmes nourrices et chez les enfants chétifs atteints d'affections in-

testinales, anciennes et durables, ou qui sont affectés de *tambave*.

La racine de persicaire (*polygonum serratum* Linn.) agit comme excellent tonique dans les diarrhées, les hémorrhagies passives et les fièvres intermittentes.

Les tiges et les feuilles de fumeterre (*fumaria officinalis* Linn.) plante d'Europe naturalisée chez nous, sont employées en décoction comme toniques. On la rencontre dans les champs, les lieux élevés de l'île. Le fumeterre entre, comme nous l'avons indiqué, dans la composition d'une tisane dépurative fort estimée à Bourbon. A l'île Maurice on compose avec le fumeterre et d'autres plantes un sirop dépuratif fort employé par les praticiens créoles contre certaines maladies de la peau.

Nous avons enfin à signaler deux plantes de la famille des Rubiacées, et de la tribu des Gardéniacées, qui sont douées incontestablement de propriétés toniques et fortifiantes. Ce sont: 1° (*Mussaenda stadmanni* D. C.), petit arbre fort gracieux, connu à Maurice sous le nom de *quinquina du pays*, et dont l'écorce passe pour tonique et fébrifuge.

2° (*Mussaenda arcuata* D. C.), arbrisseau grimpant connu à Maurice sous le nom vulgaire de *Caca poule*, et à Bourbon sous celui de *Lingue*. La décoction des feuilles et de la tige est douée de propriétés toniques et fortifiantes; on la conseille intérieurement, et elle sert en outre à composer des bains aromatiques qui sont stimulants, sudorifiques et d'une utile application aux cas de paralysies et de rhumatismes. On les emploie aussi pour fortifier la constitution d'enfants faibles, scrofuleux, ou débilités par la maladie, ou menacés de marasme. Le lingue a, en un mot, quelques unes des qualités du quinquina.

Pour clore ce chapitre nous mentionnerons la patte de poule (*toddalia aculeata* Pers.) qui est quelquefois prescrite comme succédanée du quinquina, et qui agit comme fortifiant dans les bains chauds; le bois de ronces (*rubus borbonicus* D. C.) qui s'emploie aussi comme fortifiant dans les bains, de même que les feuilles du giroflier (*caryophyllus aromaticus* Linn.)

## Fébrifuges ; Antipériodiques.

La fièvre d'accès n'est pas endémique chez nous, comme on le sait. La plupart des affections périodiques que nous constatons à la Réunion, s'observent chez des individus qui ont été exposés aux émanations marécageuses de Madagascar, ou qui avaient contracté antérieurement la fièvre paludéenne à Mayotte, à Nossi-Bé, ou sur tout autre point de l'Afrique, où elle est endémique.

Nous avons donc rarement l'occasion d'employer nos fébrifuges. On rencontre pourtant assez fréquemment dans le pays un état particulier de l'économie dans lequel sont jetés ceux qui ont été exposés aux émanations marécageuses, état qui s'accompagne presque toujours d'accidents périodiques, et qui réclame l'administration du sulfate de quinine. D'autres fois encore, les Praticiens ont affaire à des affections fébriles ou apyrexiques, présentant des accès périodiques, qui les forcent à recourir encore à la quinine. C'est dans ces divers cas que nos antipériodiques ont été essayés, et qu'on leur a reconnu la propriété d'enrayer les accidents de périodicité.

Voici les plantes auxquelles on assigne dans notre Colonie une vertu fébrifuge ou antipériodique.

La liane jaune ou liane de bœuf (*Danaïs fragrans* Lam.) est douée comme le quinquina de vertus fébrifuges. L'écorce passe pour tonique et fébrifuge :

« L'habile et profond observateur Du Petit Thouars, dit M. Louis Bouton, a eu l'occasion pendant son séjour à Maurice, d'examiner particulièrement l'espèce *Danaïs* à fleurs orangées et odorantes (*Danaïs fragrans*), et l'inspection de ses fruits l'a convaincu que c'est une véritable espèce de cinchone. »

Le bois jaune (*ochrosia borbonica* Gmelin.) remplace le quinquina dans les fièvres intermittentes de Madagascar. « Il n'a pas les inconvénients de la quinine ; il a été administré jusqu'ici en infusion, mais je suis convaincu qu'on en pourrait extraire un sel qui remplacerait avec avantage celui qu'on obtient du quinquina. » (*Notice sur les produits de la Réunion*. Imhaus.)

La patte de poule (*toddalia aculeata* Pers.) dont l'écorce est aussi prescrite comme succédané du quinquina ;

elle est du moins employée en Asie contre les fièvres intermittentes

Le bois d'andrèze (*celtis Madagascariensis* Boj.) (*celtis australis* Linn.). L'écorce d'un goût amer et douée des mêmes propriétés que le bois, est un excellent succédané du quinquina.

Le bois amer (*carissa xylopicron* Petit-Th.), en raison de son amertume, a aussi des propriétés fébrifuges qui ont été utilisées avec avantage.

Nous rappellerons enfin le mussœnda stadmanni D. C. dont l'écorce, avons nous déjà dit, est tonique et fébrifuge.

C'est ici que s'arrête le travail de classification que nous avons entrepris. En songeant aux persévérantes recherches qu'il nous a imposées, on nous pardonnera les lacunes qui ont pu se glisser dans ce recueil, et que nous nous proposons du reste de combler plus tard par de nouvelles recherches, et par les résultats de l'expérimentation clinique.

Nos plantes médicinales n'étaient jusqu'ici connues que des Empiriques qui les prescrivaient le plus souvent au hasard, sans consulter les indications. Expérimentées par les médecins et prescrites rationnellement à l'avenir, elles donneront, nous n'en doutons pas, de bien meilleurs résultats qu'entre les mains de ces audacieux charlatans qui exploitent la crédulité publique.

J'appelle donc sincèrement mes confrères sur la voie utile et féconde de l'expérimentation : je crois que c'est le seul, le vrai moyen de combattre le charlatanisme local, « ce triste et honteux parasite de la médecine, » et de le réduire, suivant la pensée de M. Rayet, « à un minimum de malfaisance où il ne sera plus notre justiciable. »

Nous croyons à propos de mentionner, à la fin de ce travail, certains remèdes qui trouvent leur application dans plusieurs maladies communes à l'Île de la Réunion, telles que l'Asthme, le *Tambave* des enfants, le Tétanos, etc.

### **Remèdes contre l'Asthme.**

Le *Datura stramonium*. — Linn. — Les racines sèches, réduites en une espèce de filasse, et fumées comme du tabac, sont employées, d'après Cossigny, au moment des crises d'asthme, pour en tempérer l'accès. Les feuilles sèches

peuvent être employées de la même manière et dans le même but.

**Le Faham.** (*anagræcum fragrans* Petit-Th.). Les feuilles sèches sont aussi fumées dans l'asthme à la manière du tabac. Le faham a, en outre, une vertu pectorale. Son infusion calme la toux, dissipe les spasmes et l'oppression, aide l'expectoration dans les bronchites, la coqueluche, les accès d'asthme et la phtisie pulmonaire. — Employée le soir dans les appartements comme moyen de fumigation, elle soulage les asthmatiques qui en respirent l'arôme, et leur procure le sommeil.

**Le bois cassant** (*cacalia flexuosa* D. C.). Les feuilles et les tiges en décoction calment les spasmes des asthmatiques.

**Le Thombé** (*leucas zeylanica* D. C.) est administrée sous forme de décoction comme émollient et pectoral.

**Le Tamarinier** (*tamarindus indica* Linn.). La décoction de l'écorce se donne aussi aux asthmatiques.

**L'acmella**, abécédaire ou cresson de l'île de France (*spilanthus acmella* Linn.). On en fait une infusion dans laquelle on dissout du beurre de cacao. Cette plante qu'on trouve dans certains quartiers de l'île, et notamment dans les habitations de Saint-Leu et au Bois de Nèfles, à Saint-Denis, aurait, dit-on, soulagé beaucoup d'asthmatiques. L'acmella est aussi considéré comme un puissant diurétique.

Les feuilles sèches de l'*Asclepias gigantea* Linn., sous-arbuste croissant dans l'Inde, aux Moluques, à Java, quand elles sont fumées à la manière du tabac, apaisent les crises d'asthme. Cette plante réussirait parfaitement à l'île de la Réunion, et quoiqu'elle passe pour vénéneuse, il y aurait avantage à la multiplier, non seulement à cause de ses propriétés anti-asthmatiques, mais parce que la racine bien préparée et en poudre, passe pour un remède efficace contre certaines maladies cutanées et syphilitiques.

### **Remèdes contre le Tambave.**

Presque tous nos empiriques ont un remède prétendu souverain pour guérir le *tambave*. Ils appellent ainsi diverses maladies de l'enfance, à marche lente, caractérisées par l'amaigrissement, la bouffissure, la diarrhée rebelle, la coloration verdâtre des selles, ou bien encore par des érup-

tions de diverses natures, etc. Il est facile de voir qu'ils appliquent cette dénomination de *tambave* à plusieurs affections chroniques, n'ayant entre elles aucun rapport, telles que l'entéro-colite, la syphilis congénitale, le carreau, en un mot, aux diverses maladies de l'enfance qui entraînent un certain état de marasme ou de cachexie. Comment alors admettre qu'un traitement uniforme soit appliqué pour combattre ces divers états morbides? C'est ce que font pourtant, sans discernement ni réflexion, nos empiriques créoles dont on vante les succès.

Nous avons indiqué plus haut le traitement de l'Empirique Zénade, du quartier Saint-Leu. Il se compose de la décoction de l'écorce de bois jaune et de sommités d'ambaville, administrée en tisane, en lavements et en bains. C'est un des remèdes les plus répandus, et le plus estimé dans la partie Sous-le-Vent de l'Île.

En voici un auquel la vogue semble acquise; on en parle dans toutes les familles à Saint-Denis, comme produisant de merveilleux effets. C'est le remède de madame Donné. Désireuse de le soumettre à l'expérimentation des praticiens, elle a bien voulu me le confier, en m'autorisant à le livrer à la publicité.

Le remède composé de madame Donné se prépare de la manière suivante :

Prenez une légère quantité de chacune des plantes suivantes :

Lingue blanc.

Romarin sauvage, ou *liane de cabrits*.

Fleurs jaunes.

Ambaville, à *fleurs blanches*.

Ecorce de bois jaune.

Ecorce de bois de fer.

Ecorce de racines de grenadille sauvage.

Bois castant.

Squine du pays.

Cochléaria.

Faites bouillir dans suffisante quantité d'eau, de manière à obtenir trois tasses de tisane qui sont bues dans la journée.

Voici un autre remède de la même empirique qui passe pour efficace contre *les coliques* des jeunes enfans.

Ce remède se compose d'une tisane et d'un lavement.

La tisane se prépare avec la décoction de petit tamarin à laquelle on ajoute une pincée de bois amer et une cuillerée d'eau de fleurs d'oranger.

On prend pour le lavement une poignée de tamarin blanc que l'on fait bouillir dans suffisante quantité d'eau ; on ajoute à la décoction une cuillerée d'huile d'olive.

---

Nous pourrions encore faire mention de plusieurs remèdes, réputés excellents pour le *tambave*. Ce serait superflu, car ils se rapprochent tous par leur composition des deux que nous venons de signaler ; ils sont généralement formés de l'association de nos plantes toniques, dépuratives et astringentes.

---

#### REMÈDES DE M. FEU HÉRY CONTRE LE TÉTANOS.

Nous transcrivons la note suivante, telle qu'elle nous a été communiquée de son vivant par M. Héry lui-même.

##### 1° PILULES.

« Prenez : Benjoin — dans la proportion de moitié.  
Laitue — — — d'un quart.  
Gingembre — — — d'un huitième.  
Poivre — — — idem.

Pilez le tout ensemble, et faites-en des pilules que vous donnez au malade d'heure en heure (deux chaque fois de la grosseur d'une noisette.)

S'il dormait, respectez son sommeil. Dès que le mieux se manifeste, on se borne à huit pilules par 24 heures.

##### 2° APPLICATION DU RIZ CHAUD A LA PEAU.

Faites bouillir du riz au lait de la consistance d'un gâteau de maïs ; appliquez le bouillant, dans un linge, de trois heures en trois heures, d'abord au sommet de la tête, sans raser les cheveux, puis alternativement sous les deux aisselles, puis sur les reins, puis sur le dedans des cuisses, excepté du côté blessé, s'il y avait blessure à un membre.

PRESCRIPTIONS HYGIÉNIQUES.

Le malade ( ceci est de toute importance ) restera 24 heures sans boire une goutte d'eau chaude ou froide. Un verre d'eau froide surtout occasionnerait la mort.

Au bout de 24 heures, donnez lui à boire un demi-verre d'eau aussi chaude que le café du matin, et rien de plus encore pendant 24 heures.

Les jours suivants , du cange clair tiède et de l'eau tiède pendant huit jours.

L'humidité et les courants d'air sont mortels ; tenez le malade clos et sec sous une couverture ; la partie blessée doit surtout être préservée du contact de l'air. Mettez-lui le soir une mentonnière qui bouche les trous des oreilles. Ne cherchez point à changer son linge. Qu'il ne sorte pas de dessous ses couvertures !

---

J'ai tenu à publier cette note pour offrir à mes confrères la possibilité d'expérimenter une médication qui passe pour efficace dans le traitement du tétanos , et sur la valeur de laquelle ils ne pouvaient se prononcer, l'application en ayant toujours été faite dans le silence , hors la vue des médecins. Dans une affection aussi meurtrière que le tétanos , qui s'observe assez fréquemment dans notre climat , nous ne devons rien négliger de ce qui peut-être utilisé pour la conservation des malades. On serait si heureux de trouver un remède qui pût donner à la médecine quelque prise sur une maladie qui laisse aussi peu d'espérance , quand elle est la suite d'une blessure.







# Table alphabétique.

Noms des plantes.	N <sup>o</sup> des pages.
Absinthe. . . . .	51
Acmella . . . . .	64—75
Affouche ou la Fouche . . . . .	37
Ail . . . . .	22
Aigrette ou poincillade . . . . .	50
Aloës. . . . .	60
Ambaville. . . . .	23—70—76
Ambroisine ou thé du Mexique . . . . .	55
Ambrevade . . . . .	7—43—48—67
Anone, atier. . . . .	38
Ananas. . . . .	47—49—52
Andrèze . . . . .	36—74
Antipériodiques . . . . .	72
Antispasmodiques . . . . .	30
Arbre à pain . . . . .	8
Asclepiade . . . . .	75
Asperges . . . . .	47
Astringents . . . . .	32
Avocat . . . . .	50
Ayapaana . . . . .	12—39—45—66
Arrow-root . . . . .	7
Badamier, ou faux benjoin . . . . .	37—43
Bambara (rhamnus lucidus.) . . . . .	38
Bananier. . . . .	66
Bancoulier. . . . .	60
Baobab. . . . .	9
Batatan ou patates à Durand . . . . .	7
Baume de l'Île Plate. . . . .	67
Baquois . . . . .	7
Belle de nuit . . . . .	59
Benjoin . . . . .	29—44
Betel . . . . .	64
Bibasse. . . . .	52
Bigarade . . . . .	30
Bilimbi. . . . .	40
Bergamotier. . . . .	30—51
Bcis amer . . . . .	40—71—74
Bois d'Andrèze. . . . .	36—43—74
Bois cassant . . . . .	2—75—76
Bois de bombarde . . . . .	50
Bois de cassie ou bois de surinam . . . . .	34
Bois de chandelle . . . . .	35—27—43

Noms des plantes.	N <sup>os</sup> des pages.
Bois de chenille . . . . .	26
Bois de demoiselle ou kirganelle. . . . .	34—68
Bois de fer. . . . .	23—24—76
Bois jaune. . . . .	30—45-70-73-76
Bois de lait ou tabernier. . . . .	35
Bois de Lousteau . . . . .	37—38
Bois de gaulettes. . . . .	43
Bois de mapou . . . . .	29
Bois noir. . . . .	8—39
Bois maigre . . . . .	29
Bois de maho . . . . .	39
Bois de natte . . . . .	39
Bois de Nèfle . . . . .	26
Bois de Poivre . . . . .	71
Bois puant . . . . .	49—62
Bois de quivi . . . . .	25—50
Bois de reinette. . . . .	24—45
Bois rouge . . . . .	19
Bois de sureau . . . . .	27
Bois de tambour . . . . .	50
Bois de tacamahaca . . . . .	14—67
Bourraches . . . . .	45
Brède morelle ou morelle noire . . . . .	19—45
Bringelle ou mélongène . . . . .	7
Cacao . . . . .	8
Cadoque . . . . .	40—56
Café . . . . .	10
Chanvre indien. . . . .	20
Camomille. . . . .	31—71
Camphrier. . . . .	31
Chiendent. . . . .	6
Canne à sucre. . . . .	8
Canellier. . . . .	14
Caneficier . . . . .	62
Calebaciers . . . . .	60
Capillaire . . . . .	6—44
Carotte. . . . .	48
Carambole. . . . .	52
Cassier. . . . .	62
Casse de Java ou 4 épingles. . . . .	66
Cassonade. . . . .	63
Casse puante. . . . .	45
Cérimbéliier . . . . .	52
Cisampelos mauritiana . . . . .	48

Noms des plantes.	N <sup>os</sup> des pages.
Citronnelle . . . . .	31—44
Citrons . . . . .	51—52—58
Coings . . . . .	43
Cocotier . . . . .	46
Corossol . . . . .	38
Corossolier sauvage ou cœur de bœuf. . . . .	38
Coquelicot . . . . .	19
Cotonnier . . . . .	58
Cochléaria . . . . .	76
Cresson . . . . .	14
Cressonnette des jardins . . . . .	14
Croc de chien . . . . .	25—76
Croton tiglium . . . . .	62
Chrysanthème des Indes (Saint-André). . . . .	65
Dattier . . . . .	7
Dépuratifs . . . . .	22—29
Diurétiques . . . . .	46
Détersifs . . . . .	65
Emollients . . . . .	5
Excitants . . . . .	10
Emétiques . . . . .	57
Emménagogues . . . . .	49
Extrait dessicatif de M. Périchon . . . . .	69
Evi . . . . .	52
Faham . . . . .	12—75
Filao . . . . .	38
La Fouche . . . . .	37
Fleurs jaunes . . . . .	26—71—76
Framboisier . . . . .	42
Fortifiants . . . . .	70
Fébrifuges . . . . .	72
Fumeterre . . . . .	23—72
Gingembre . . . . .	13—48—50—64
Giroflier . . . . .	13
Giraumon . . . . .	60
Gouyavier . . . . .	33
Guimauve (waltheria indica) . . . . .	6
Guérit-vite . . . . .	27—65
Guillemette . . . . .	26—33
Grenadier . . . . .	33—52—56
Grenadille . . . . .	52—58—76
Herbe à balais . . . . .	5
Herbe à bouc . . . . .	26
Herbe divine ou de Flacq . . . . .	27

Noms des plantes.	N <sup>o</sup> des pages.
Herbe aux papillons. . . . .	48
Herbes dures. . . . .	5
Hétisson blanc. . . . .	6
Hibiscus . . . . .	8
Gros Indigo sauvage. . . . .	23
Ipéca du pays. . . . .	57
Ipéca sauvage. . . . .	57
Irritants . . . . .	20
Jaquier. . . . .	7
Jean Robert . . . . .	33
Jean Belan. . . . .	33
Jamrose . . . . .	52
Jamalac. . . . .	37—50
Jujubier. . . . .	7
Laurier rose. . . . .	20
Liane arabique . . . . .	25
Liane de bœuf, liane jaune. . . . .	73
Liane de cabrits ou romarin sauvage . . . . .	76
Liane cochon. . . . .	59
Liane KK ou pœderia foetida . . . . .	26—28
Liane charretier. . . . .	51
Liane de Monbrun. . . . .	51
Liane Poilly. . . . .	48
Liane de Salam. . . . .	63
Liane de Poivier. . . . .	29
Liane sans feuilles. . . . .	41
Lilas. . . . .	32—48—56
Lingue . . . . .	72—76—30—45
Litchi. . . . .	52
Maïs. . . . .	7
Mangue . . . . .	26
Manioc . . . . .	7
Mauves. . . . .	5—6
Mandarinier. . . . .	30—51
Maho . . . . .	39
Mangoustan. . . . .	35
Margoze. . . . .	56—63—71
Menthe. . . . .	32
Mélicse. . . . .	32
Melon. . . . .	52
Mil. . . . .	7
Miel. . . . .	63
Millepertuis . . . . .	68
Mouroungue. . . . .	20—32—56—61

Noms des plantes.	Nos des pages.
Murier . . . . .	43
Muscadier . . . . .	13
Natchouli . . . . .	26
Nil ( étoile du matin ) . . . . .	60
Nuriri . . . . .	41
Oranger . . . . .	30
Névrostheniques . . . . .	70
Papayer . . . . .	53
Patte de poule . . . . .	6—26—73
Patte de Lézard . . . . .	8
Patate . . . . .	7
Pamplemousse . . . . .	30—51
Pariétaire piquante . . . . .	6—47
Piment . . . . .	15—22—64
Pavot . . . . .	18
Pervenche ou rose amère . . . . .	26—56
Poivre . . . . .	15—64
Pommes de raquette . . . . .	7
Pommes de terre . . . . .	7
Persil . . . . .	42—48
Pistache marron . . . . .	41
Pourpier rouge . . . . .	42—55
Persicaire . . . . .	41—50—72
Plantain . . . . .	41—56
Pois de merveille (cœur des Indes) . . . . .	47
Pocpoc . . . . .	47
Polynésie visqueuse ou pissat de chien . . . . .	33
Pipangayes . . . . .	58—60
Pécher . . . . .	63
Prêle . . . . .	48
Pignon d'Inde . . . . .	61
Purgatifs . . . . .	58
Quinquina du pays . . . . .	72—74
Ravensara . . . . .	14
Remèdes contre l'as'hme . . . . .	75
Remède de Zénade (tambave) . . . . .	70—76
Remèdes de madame Donné . . . . .	76
Remèdes (autres) pour le tambave . . . . .	27—29—75
Remède de M. Héry contre le tétanos . . . . .	77
Riz . . . . .	7
Ricin (tantan) . . . . .	59
Rougette . . . . .	33
Rue . . . . .	51
Sangdragon . . . . .	43

Noms des plantes.	N <sup>o</sup> s des pages.
Safran . . . . .	14—43—48
Saint-André . . . . .	65
Saponaire . . . . .	45
Sida (espèces) . . . . .	5
Simarouba de Madagascar . . . . .	34
Sirog Périchon . . . . .	28
Souveraine . . . . .	23
Squine (croc de chien) . . . . .	25
Sudorifiques . . . . .	44
Stramonium . . . . .	17
Stupéfiants . . . . .	17
Tabac . . . . .	18—25
Tacamahaca . . . . .	14—67
Tanguin du Pays . . . . .	19—20
Tanguin de Madagascar . . . . .	20
Tamarinier . . . . .	52—60—75
Tempérants . . . . .	51
Thespesia populnea (porché, velou, maho)	39
Thym . . . . .	13
Tombé . . . . .	25—75
Trèfles . . . . .	42
Toniques . . . . .	70
Vanille . . . . .	11
Vavangue . . . . .	37
Vangassaille . . . . .	30—51
Verveine . . . . .	25—47
Vermifuges . . . . .	56
Vétivert . . . . .	44—50—68
Violette . . . . .	63



## Errata.

---

PAGE 6,	au lieu de	<i>amranthus</i> ,	lisez: <i>amaranthus</i> .
— 7,	—	<i>maraatha</i> ,	lisez: <i>marantha</i> .
— 7,	—	<i>pandamus</i> ,	— <i>pandanus</i> .
— 8,	—	<i>virdulum</i> ,	— <i>virudulum</i> .
— 9,	—	<i>imbrosum</i> ,	— <i>umbrosum</i> .
— 12,	—	<i>crwing</i> ,	— <i>crowing</i> .
— 14,	—	<i>zisybrium</i> ,	— <i>sisymbrium</i> .
— 15,	—	<i>capsicum annum</i> ,	— <i>capsicum annu-</i> <i>um</i> .
— 18,	—	<i>durata</i> ,	— <i>datura</i> .
— 27,	—	<i>hydrctyle</i> ,	— <i>hydrocotyle</i> .
— 33,	—	<i>euporbia</i> ,	— <i>euphorbia</i> .











